

PROVINCE DE QUÉBEC
DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS

R A P P O R T

— DU —

Ministre des Terres et Forêts

— DE LA —

PROVINCE DE QUÉBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1915

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC :

Imprimé par La Compagnie de Publication "Le Soleil"

1915

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1915

A l'Honorable Pierre-Evariste LeBlanc

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

Qu'il plaise à Votre Honneur:

Conformément aux dispositions de la loi je sou mets, pour l'information de Votre Honneur, de l'Honorable Conseil législatif et de l'Assemblée législative, le rapport de l'administration du Département des Terres & Forêts pour l'année fiscale se terminant le trente juin 1915.

TERRES PUBLIQUES

Le trente juin 1914, les terres subdivisées et disponibles comprenaient une étendue de 6,869,586 $\frac{1}{8}$ acres.

Depuis cette époque au trente juin dernier, une étendue de 286,621 acres de terrain a été divisée; 80,490 acres sont redevenus la propriété

de la Couronne par révocation ou rétrocession de ventes, faisant ainsi un total de 7,236,697 $\frac{1}{8}$ acres subdivisé en lots disponibles.

De ce total 214,443 acres ont été vendus pour fins agricoles, industrielles, etc., comme le démontre l'appendice No , laissant au 30 juin 1915 une superficie de 7,022,254 $\frac{1}{8}$ acres divisée en lots de ferme disponibles.

La recette provenant de ces ventes et des arrérages s'est élevée à la somme de \$72,222.93.

DOMAINE DE LA COURONNE.

Les revenus provenant de la vente ou de la location de lots de grève, de pouvoirs hydrauliques et des seigneuries du Domaine de la Couronne ont rapporté la somme de \$16,965.19 tandis que la dépense occasionnée par ce service s'est élevée au montant de \$1,653.50.

BIENS DES JÉSUITES.

Les perceptions provenant de cette source, se sont élevées à la somme de \$1,649.84, tandis que la dépense inhérente à ce service a été de \$2,130.25; la différence entre les revenus de cette année et ceux de l'an dernier, est due au fait que, des avantages particuliers ayant été donnés l'an dernier, les censitaires en ont profité dans une large mesure en payant leurs arrérages de rente, et, un certain nombre d'entre eux, en rachetant le capital de ces rentes.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Il en a été de même de cette seigneurie dont la recette a été de \$887.71 tandis que la dépense a été de \$700.00.

PARC NATIONAL.

Les affermagés, les permis temporaires de chasse et de pêche dans ce territoire ont rapporté la somme de \$5,053.08, et les frais d'entretien, de surveillance et de construction ont coûté la somme de \$5,000.00.

BOIS ET FORÊTS.

Les revenus provenant de ce chef se subdivisent comme suit: rentes foncières, \$359,834.00; droits de coupe sur limites affermées, \$1,288,708.83; pénalités pour infractions aux règlements, \$16,436.09;

intérêts accrus, \$27,280.85; primes de transfert, \$10,002.00; primes sur affermages de coupe de bois, \$34,343.85 formant un total de \$1,736,605.62.

DIVERS

\$4,122.44 ont été crédités à l'item "Comptes en Suspens"; \$496.00 ont été payés comme honoraires par les candidats aux examens des mesureurs de bois; \$1,692.29 ont été perçus comme provenant de biens en déshérence, et \$652.35 proviennent de diverses sources.

RÉSUMÉ.

La recette totale s'élève à la somme de \$1,840,347.45;

Depuis quelques années les recettes du Département ont toujours été en augmentant, et, je suis heureux de constater que le chiffre de nos recettes, cette année, est encore plus élevé que ce qui a été enregistré depuis la Confédération.

Ce qui précède et les appendices qui suivent vous feront constater que les affaires du Département sont très satisfaisantes et que la colonisation continue sa marche progressive; vous constaterez aussi que notre système de protection des forêts contre le feu, le contrôle des opérations forestières et le service hydraulique continuent à nous donner beaucoup de satisfaction.

Dans le courant de la présente année, le Département a reçu 33,483 lettres et en a expédié au-delà de 100,000.

Respectueusement soumis,

JULES ALLARD,

INDEX DES APPENDICES

Nos	PAGES
1. Liste des officiers et commis du Département des Terres et Forêts pendant l'année fiscale 1914-15.....	3
2. Liste des agents des terres et des bois de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1915.....	7
3. Liste des employés surnuméraires durant les douze mois finissant le 30 juin 1915... ..	10
4. Liste des agents des biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon, pour les douze mois expirés le 30 juin 1915.....	11
5. Etat donnant le nombre d'acres vendus, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement, à compte des terres de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1915.....	12
6. Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et de terres retournées à la Couronne après révocation des ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1915.....	13
7. Tableau relatif aux terres octroyées par les Lettres Patentes, du 1er juillet 1914 au 30 juin 1915, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.....	16a
8. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1914 au 30 juin 1915.....	17
9. Etat indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869: époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.....	18
10. Etat des recettes du Département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1915.....	20
11. Etat des dépenses du Département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1915.....	21
12. Tableau relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.....	22

BOIS ET FORÊTS

13. Etat des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1915, dans diverses agences.....	23
14. Etat du bois manufacturé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1914, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1914-1915.....	23a
15. Etat comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermages de coupes de bois, etc.....	2
16. Tableau indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.....	26
17. Rapport concernant la protection des forêts, saison 1915, par W. C. J. Hall, Surt... ..	27
18. Rapport concernant le Parc National des Laurentides, par W. C. J. Hall, Surt.....	33

Nos	ARPENTAGES	PAGES
19.	Rapport concernant arpentages en 1914-15 par J.-E. Girard, Surt.....	37
20.	Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1915.....	39
21.	Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1915.....	41

RAPPORTS D'ARPEUTEURS

22.	Matane et tributaires.....	Rapport de Elz. Laberge, A.G.....	Re Rivière	43	
23.	Rats Gde et Petite.....	“ Paul Malouin, A.G.....	“ “	45	
24.	Mistassibi et tributaires.....	“ Adj. Lamarre, A.G.....	“ “	48	
25.	“ “.....	“ Adj. Lamarre, A.G.....	“ “	50	
26.	Castor-qui-Cate.....	“ W. Tremblay et G. Leclerc, A.G.....	“ “	52	
27.	Shipshaw.....	“ W. Tremblay et G. Leclerc, A.G.....	“ “	53	
28.	St-Maurice.....	} Sources.....	“ J.O. Lacoursières, A.G.....	“ “	54
	Gatineau.....				
29.	Betsiamites.....	“ W. Jacques, A.G.....	“ “	59	
30.	Robertson.....	}.....	“ J. P. Castonguay.....	“ “	61
	Aumond.....				
31.	“.....	“ J. P. Castonguay, A.G.....	“ Canton	64	
32.	Montreuil.....	“ T. Simard, A.G.....	“ “	66	
33.	Plessis.....	} Limite Sud ..	“ H. Houde, A.G.....	“ “	68
	Lartigue.....				
	Cimon P'tie.....				
34.	Botsford.....	“ Eug. Fafard, A.G.....	“ “	70	
35.	Côte Nord.....	“ A. Bélanger, A.G.....	“	72	

(lots, lacs
et rivières

SERVICE HYDRAULIQUE

36.	Rapport par Art. Amos, concernant Service Hydraulique.....	73
-----	--	----

DIVERS

37.	Rapport de la Commission de Géographie de Québec.....	78
38.	Tableau indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque agence de la province, durant l'exercice 1914-1915 distinguant les ventes de moins de 100 acres, celles de 100 à 125 acres et celles de plus de 125 acres.....	80

APPENDICES

AU RAPPORT DU

MINISTRE DES TERRES ET FORETS

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1915

APPENDICE NO. 1

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1915.

Noms.	Fonction.
Hon. Jules Allard	Ministre.
Elz. Miville Dechêne	Sous-Ministre.
Jean Bouffard	Officier en loi.
F. X. Lemieux	Secrétaire-particulier.
ARPENTAGES :	
J. E. Girard	Surintendant et Inspecteur des Arpentages.
D. W. Mill	Assistant-Surt. et " "
Frs. Kéroack	Comptable, Branche des Arpentages.
F. X. Fafard	Arpenteur.
C. A. Bourget	do
Pat. O'Sullivan	do
Gustave Rinfret	Géographe et Dessinateur en chef.
A. M. Taché	Dessinateur.
Léonidas Guénette	" (décédé 26 déc. 1914).
Art. Dorval	"
J. C. Michaud	"
A. Montminy	"
C. F. Chartré	"
Lomer Fugère	"
Ovide Racine	"
Cléophas Brodrigüe	"
Edm. Patry	"
H. O. Fortier	Commis.
Alb. Graveline	"
Tancrède Rinfret	Officier Spécial Re: L. Patentes.
Roméo Faguy	Commis do
SERVICE HYDRAULIQUE :	
Arthur Amos	Ingénieur en chef du service hydraulique.
Benjamin Normandin	Assistant-Ing. " "
Henri Talbot	Dessinateur " "

APPENDICE NO 1.—*Suite.*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1915.

Noms.	Fonction.
COMPTABILITÉ:	
J. H. Boisvert	Comptable et chef du Département.
J. R. Wright	Assistant-compt. “
Jos. Patry	Commis
Alb. Arsenault	“ “
BOIS ET FORÊTS:	
Paul Blouin	Surintendant des Bois et Forêts.
Wm. Delaney	Assistant-surt. “ “
P. R. Plamondon	Comptable, Bois et Forêts.
W. H. Hatch	Commis “
G. C. Piché	Chef du Service Forestier.
Avila Bédard	Assistant “
Théo. Giroux	Comptable “
J. A. Dion	Commis “
M. L. Grégoire	Sténographe et Dactylographe.
J. L. A. Couture	“ “ Résigné 10 déc. 1914.
PROTECTION DES FORÊTS:	
W. C. J. Hall	Surintendant, Parc National et Protection Forêts.
B. L. O'Hara	Assistant-surt. “
Napoléon Lemay	Archiviste “
BRANCHE DES VENTES:	
C. O. Lavoie	Surintendant, Branche des Ventes.
C. E. Bernier	Assistant-surint. “
Eugène Rouillard	Secrétaire “
Henri Boivin	Officier spécial en loi “

APPENDICE No 1.—*Suite.*

LISTE des officiers et commis du Département de Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1915.

Noms.	Fonction.
Jos. Grenier	Assistant surint. Br. Ventes, Section Ouest.
C. M. Pike	Comptable " "
J. A. Mercier	Commis " "
B. A. Turner	" " "
J. P. Bolduc	" " "
L. U. Bélanger	" " "
J. O. Laferrière	Sténographe et dactylographe "
J. M. Gingras	Assistant-surint., Br. des Ventes, Section Est.
Fénélon Lachaine	Comptable, Branche Ventes, "
Alf. Verreault	Assistant-compt. " "
K. G. Fraser	Commis " "
Henri Arcand	" " "
L. J. Turgeon	" " "
J. A. Gauthier	" " "
Hector Charland	" " "
J. V. Auger	" " "
A. E. Pouliot	" et dactylographe "
ENREGISTREMENT:	
J. E. Samson	Régistrare.
J. A. Lapointe	Assistant-régistrare.
Amédée Forgues	Commis.
Em. Clavet	Gardien de la papeterie.
MESSAGERS:	
Charles Côté	Messageur et concierge.

APPENDICE No 1.—*Suite.*

LISTE des officiers et commis du Département de Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1915.

Noms.	Fonction.
Alf. Lacasse.....	Messager.
Ol. Fiset.....	"
Onésime Beaulieu.....	"
Léo Dupuis.....	"
Abel Lavoie.....	"
Phil. Turgeon.....	"
Jos. Laliberté.....	"
Wilfrid Beaulieu.....	"

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 2.

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1914-15.

Agence	Nom de l'agent.	Résidence.	Traitement.	Commission.	Déboursés.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.			
Abitibi	Hector Authier.	Amos	1,200 00	1,912 40	5 février 1912.	
Arthabaska.	F. X. Lemieux.	Arthabaska.	800 00	254 46	241 28	30 mars 1908.	
Bonaventure-Est.	J. F. Marcotte.	New-Carlisle.	533 32	89 45	842 61	10 avril 1910.	Résigné 28 janv. 1915.
do do	Pitre Bourdages.	do	266 68	3 46	15 44	20 février 1915.	Remplace J.-F. Marcotte.
do Ouest.	W. H. Clapperton.	Maria.	600 00	33 41	19 14	4 novembre 1905.	
Chaudière.	W. B. C. DeLéry.	Beauceville.	200 00	51 08	52 53	24 octobre 1884.	Décédé 28 oct. 1914.
do	Nap. Mathieu.	do	400 00	49 77	19 78	6 novembre 1914.	Remplace W. B. C. DeLéry.
do Est.	J. A. Ouellet.	Ste-Germaine.	600 00	91 15	41 59	16 janvier 1911.	
Côte Nord	A. E. Joncas	Natashquan	1,100 00	1,239 75	18 avril 1912.	
Coulonge, Est.	Alex. Pitt.	Campbell's Bay	500 00	204 05	207 65	6 février 1914.	
do Ouest.	J. O. Tremblay.	Ville-Marie.	700 00	150 94	345 56	1 mai 1906.	
Gaspé, Centre.	John Carter.	Bassin de Gaspé.	400 00	31 17	89 95	12 avril 1892.	
do Ouest.	Louis Côté.	Cap Chat.	700 00	27 36	285 41	20 juillet 1910.	
" Est.	J. A. L'Espérance.	Percé	700 00	74 87	575 63	21 octobre 1897.	
Gatineau, Sud.	L. A. Gendron.	Hull.	1,400 00	2,502 18	17 novembre 1904.	

APPENDICE No 2.—*Suite.*

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1914-15.

Agence	Nom de l'agent.	Résidence.	Traitement.	Commission.	Déboursés.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.			
Gatineau Nord.....	R. M. Gendron.....	Maniwaki.....	900 00	94 99	387 25	17 novembre 1897.....	
Grandville.....	J. J. B. Lavoie.....	Fraserville.....	800 00	128 46	314 20	17 octobre 1912.....	
L'Assomption et Par- tie Petite Nation..	E. J. Marchand.....	Ste-Agathe-des-Monts.	800 00	103 44	299 41	5 janvier 1898.....	
L'Assomption.....	J. A. Martin.....	Joliette.....	800 00	164 38	398 10	25 mai 1895.....	
Lac St-Jean, Ouest...	Geo. Audet.....	Roberval.....	800 00	23 87	213 07	26 mars 1886.....	
do Est.....	J. A. Claveau.....	Chicoutimi.....	1,000 00	147 56	426 55	14 juillet 1903.....	
do Centre...	Edm. Dumas.....	Hébertville.....	800 00	38 69	185 58	26 décembre 1909.....	
do N.-Ouest.	Art. Poliquin.....	St-Félicien.....	600 00	44 47	218 74	1 mai 1893.....	
Lac Mégantic.....	J. A. Lambert.....	Village Mégantic.....	600 00	107 85	238 75	9 février 1906.....	
Madeleines, Iles de la	W. Chaverie.....	Grande-Entrée.....	50 00			7 juin 1909.....	
Matapédia, Val. de la	Saucier et Dionne....	Amqui.....	800 00	227 47	191 00	2 décembre 1905.....	Frs. Saucier et G. L. Dionne.
do St-Laurent de	Geo. Gauthier.....	St-Laurent de Matapé- dia.....	500 00	32 51	83 06	7 octobre 1909.....	
Montmagny.....	A. E. Michon.....	Montmagny.....	700 00	139 73	212 77	3 juillet 1908.....	

do Sous-Agence..	Gonz. Lafamme.....	St-Philémon.....	700 00	277 11	250 96	11 mars 1912.....	
Ottawa Inférieur....	H. Dorion.....	Montréal.....	1,200 00		1,001 60	3 février 1910.....	Agent des bois seule- ment.
Petite Nation,Nord..	Nap. Pagé.....	St-Ignace-de-Nomi- ningue.....	800 00	246 74	954 55	14 janvier 1909.....	
do Centre.....	U. L. Joubert.....	Ripon.....	400 00	122 93	73 72	28 juillet 1904.....	
do Est.....	S. A. Filion.....	Grenville.....	550 00	107 97	273 27	23 janvier 1907.....	
Rimouski, Est.....	Alex. Fraser.....	Matane.....	600 00	150 92	97 84	10 août 1885.....	
do Ouest.....	J. B. D'Anjou.....	Rimouski.....	900 00	211 25	53 18	19 mars 1908.....	
Saguenay.....	Eug. Caron.....	Tadoussac.....	840 00	73 86	382 85	26 décembre 1893.....	
St-Charles.....	J.-E. Boily.....	Québec.....	600 00	55 31	149 62	1 février 1880.....	
St-François.....	Millier & Biron.....	Sherbrooke.....	800 00	131 56	306 03	29 septembre 1911.....	J. C. Millier, C. O. Biron.
St-Maurice.....	L. A. Lord.....	Trois-Rivières.....	1,000 00		848 83	2 juin 1898.....	Agent des Terres et des biens des Jésuites.
do.....	N. E. Morissette.....	do.....	1,200 00		1,519 80	29 juin 1907.....	Agent des bois.
Témiscouata.....	C. F. Beaulieu.....	Notre-Dame-du-Lac..	600 00	128 88	214 66	17 octobre 1912.....	
Inspecteurs.....	C. A. Fournier.....	St-Charles.....	1,200 00		916 94	30 décembre 1910.....	
	L. E. Warren.....	Montréal.....	1,300 00		935 25	26 novembre 1908.....	

J. H. BOISVERT,

Comptable.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,

Sous-Ministre.

Québec, 30 juin, 1915.

APPENDICE No 3.

LISTE des employés surnuméraires pendant les 12 mois finissant
le 30 juin 1915.

NOMS	Employé à	Date de la nomination	Traitement	Remarques
T. P. Morin.....	Comptabilité...	7 août 1905.....	\$1,236.25 par an.	
Mlle L. Bédard.....	Dactylographe.	15 janvier 1899...	\$750.00 “	
Mlle A. Fortier.....	“	19 août 1911.....	600.00 “	
Emile Cartier.....	Messageur.....	15 juin 1913.....	660.00 “	

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,

Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 4.

LISTE des agents des Biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon pour les douze mois expirés le 30 juin 1915.

Nom de l'agent	AGENCE	Date de la nomination	Traitement	REMARQUES
			\$ cts	
Lemieux, Lionel.....	Agent pour la seigneurie de Lauzon.....	1908, juillet 31.....	700 00	
Moquin, Alexis } Brassard, H. } conjoints	Agents de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal.....	1913, Septembre 11...	300 00	
Lord, L. A.....	Agent de perception et de commutation Biens des Jésuites, seigneurie du Cap de la Madeleine, seigneurie de Batiscan et ville des Trois-Rivières.....	1898, juin 2.....	1,000 00	Y compris le salaire en qualité d'agent des terres.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts
Québec, 30 juin 1915.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 5.

ETAT donnant le nombre d'acres vendus ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des terres du Clergé ou de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1915.

Source de perception	Nombre d'acres vendus	Montant des ventes	Montant des perceptions sur ventes et arrérages
		\$ cts	\$ cts
Terres de la Couronne.....	206,565	70,212 82	72,222 93

EL . MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 6.

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1915.

ANNÉE	Terres vendues de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Nombre d'acres disponibles le 1er juillet 1867:					
Terres de la Couronne.....	6,329,566				
do du Clergé.....	246,858				
					6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868.....	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870.....	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 do 1871.....	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872.....	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873.....	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874.....	109,609	4,271	118,979		6,553,219
do 1874 do 1875.....	91,179	4,015	28,453		6,486,478
do 1875 do 1876.....	73,185	3,606	86,657		6,496,344
do 1876 do 1877.....	83,123	5,790 ½	54,801		6,462,231 ½
do 1877 do 1878.....	139,134	7,962 ½	57,610	63,706	6,436,511 ½
do 1878 do 1879.....	180,886 ½	17,421 ½	68,876	74,008	6,381 084 ½
do 1879 do 1880.....	129,768	9,027	170,961	69,761	6,492,011 ½

APPENDICE No 6.—*Suite.*

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne, après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1915.—*Suite.*

ANNEE	Terres vendues de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes	Superficie totale des terres divisées et disponible
Du 1er juillet 1880 au 30 juin 1881.....	179,562	7,041 ½	222,570	32,260	6,560,238
do 1881 do 1882.....	219,368	7,901 ½	358,721	36,226	6,727,915 ½
do 1882 do 1883.....	207,526	8,232 ¼	117,335	60,302	6,689,794 ½
do 1883 do 1884.....	135,241	6,099	285,987	77,365	6,911,806 ¼
do 1884 do 1885.....	119,894	3,045	130,356	34,734	6,953,957 ¼
do 1885 do 1886.....	101,788	3,474	229,436	25,504	7,103,635 ¼
do 1886 do 1887.....	100,862	3,444	93,267	55,168	7,147,764 ¼
do 1887 do 1888.....	107,260	2,093	362,275	27,779	7,428,465 ¼
do 1888 do 1889.....	120,178	3,281	173,502	41,910	7,520,418 ¼
do 1889 do 1890.....	129,014	200	72,722	31,710	7,495,636 ¼
do 1890 do 1891.....	137,829 ¼	2,117	41,143	38,203	7,435,035 ½
do 1891 do 1892.....	102,252 ¼	15,898	40,783	25,674	7,383,342 ¼
do 1892 do 1893.....	156,925 ¼	37,646	68,059	40,534	7,297,363 ¼
do 1893 do 1894.....	149,667	31,650	48,126	46,751	7,210,923 ¼
do 1894 do 1895.....	167,708 ¼	26,084 ½	62,987	39,912 ½	7,119,300 ¾
do 1895 do 1896.....	129,604 ¼	31,869 ½	58,602	37,044	7,053,472 ¾

Du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897.....	18 ,607	12,346	96,717	40,584	6,993,760 ¼
do 1897 do 1898.....	190,195 ¼	10,631	104,413	73,578	6,970,925 ¼
do 1898 do 1899.....	149,971	11,450	258,828	72,053	7,140,385 ¼
do 1899 do 1900.....	163,523	9,599	28,562	31,572	7,027,392 ¼
do 1900 do 1901.....	186,090	12,600	33,000	35,545	6,897,247 ¼
do 1901 do 1902.....	190,231	10,200	5,872	40,779	6,743,467 ¼
do 1902 do 1903.....	150,638 ½	8,026	89,398	46,506	6,720,706 ½
do 1903 do 1904.....	135,752 ½	11,038	40,027	43,481	6,657,424 ½
do 1904 do 1905.....	189,883	9,350	25,200	58,853	6,542,244 ½
do 1905 do 1906.....	195,736 ½	322 ½	209,182	112,053	6,667,420 ½
do 1906 do 1907.....	227,031	916	37,768	110,726	6,587,967 ½
do 1907 do 1908.....	292,479	650	23,373 ½	86,431	6,404,642 ¾
do 1908 do 1909.....	220,645 ½	615	12,875	41,842	6,238,099 ½
do 1909 do 1910.....	124,849 ½	775 ½	89,256 ¾	91,315	6,293,045 ¾
do 1910 do 1911.....	119,465	1,984	229,432	67,340	6,468,368 ¾
do 1911 do 1912.....	179,130 ½	1,205 ½	710,628	68,095	7,066,755 ¾
do 1912 do 1913.....	194,091	1,280 ½	62,307	6,933,691 ¾
do 1913 do 1914.....	202,587	689 ¼	41,705	97,466	6,869,586 ¾
do 1914 do 1915.....	206,565	350	286,621	80,490	7,022,254 ¼
Totals.....	7,491,780 ¼	405,127 ¾	6,229,738 ¼	2,119,628

C. O. LAVOIE,
Surintendant des ventes,

Département des Terres et Forêts,
 Québec, 30 juin 1915.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 6.—*Suite.*

ETAT DÉTAILLÉ FOUR L'ANNÉE (1914-1915).

Superficie des terres divisées et disponibles au 30 juin 1914.....	6,869,586¼	6,869,586¼
---	------------	------------

A ajouter:

Superficie totale des terres divisées durant l'année 1914-15.....	286,621	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne.....	80,490	367,111
		,236,697¼

A déduire:

Superficie des terres vendues.....	206,565	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation.....	350	
Superficies des terres octroyées comme subsides en ter re à la "Orford Mountain Ry. Co.".....	7,528	214,443
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1915.....		7,022,254¼

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

C. O. LAVOIE,

Surintendant des Ventes.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 7.

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1914 au 30 juin 1915, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.

Octrois gratuits.		Octrois de lots de grève		Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres.		Octrois de plus de 100 acres et de moins de 500 acres		Octrois de 500 acres et plus en vertu de transports, etc., ainsi que subsides en terres aux compagnies de chemin de fer.		REMARQUES			
Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre total d'octrois.	Nombre total d'acres	Par ventes ou par octrois gratuits	
Nom du Concessionnaire									Superficie totale en acres				
10,1842	2	4	947 45,367	30	15,253			1	11,900	947	45,376	} Ventes. Oct.gratuits	
										30	15,253		
										2	4		
										10	1,842		
								1	11,900	1	11,900	Subsides aux chemins de fer.....	
												Superficie totale des terrains octroyés au 30 juin 1914..... 10,807,674	
												Superficie des terrains octroyés par Lettres-Patentes du 1er juillet 1914 au 30 juin 1915.. 74,366	
												Superficie totale des terrains octroyés au 30 juin 1915. 10,882,040	
									Grands totaux.....	990	74,366		

J. E. GIRARD,
Surintendant des Arpentages.

ELZ. MIVILLE DÉCHÈNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE NO 8.

TABLEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres Patentes, du 1er juillet 1914 au 30 juin 1915.

Date de l'octroi	Superficie	Montant payé	Nom des concessionnaires	Nature de l'octroi	Localité
17 mars 1915....	3.9 acres.....	\$ 39.00	Municipalité de la Riv. du Moulin.....	Lot de grève.....	Village Riv. du Moulin.

ART. AMOS,
Chef du Service Hydraulique.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
 Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 9.

ETAT indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869: époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Pour terrains de 500 acres et plus.	Pour terrains de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Total.
1869-1870. . .	1	383	30	414
1870-1871. . .	2	615	39	656
1871-1872. . .	15	594	52	661
1872-1873. . .	9	546	39	594
1873-1874. . .	3	530	112	645
1874-1875. . .		451	50	501
1875-1876. . .	2	379	35	416
1876-1877. . .	1	342	46	389
1877-1878. . .	1	302	29	332
1878-1879. . .	7	610	39	656
1879-1880. . .	3	343	40	386
1880-1881. . .	2	369	31	402
1881-1882. . .	7	522	44	573
1882-1883. . .	4	502	33	539
1883-1884. . .	2	868	36	906
1884-1885. . .		782	51	836
1885-1886. . .	2	660	39	701
1886-1887. . .	2	663	41	706
1887-1888. . .	2	539	38	579
1888-1889. . .	3	700	56	759
1889-1890. . .	7	905	88	1,000
1890-1891. . .	7	674	30	711
1891-1892. . .		468	183	651
1892-1893. . .	3	587	407	997
1893-1894. . .	2	483	242	727
à rapp.....	87	13,817	1,830	15,737

APPENDICE No 9.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869: époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Pour terrains de 500 acres et plus.	Pour terrains de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Total.
Rapp.....	87	13,817	1,830	15,737
1894-1895...	1	462	259	722
1895-1896...	3	477	66	546
1896-1897...	7	595	80	682
1897-1898...	11	649	70	730
1898-1899...	3	660	58	721
1899-1900...	5	747	50	802
1900-1901...	6	850	59	915
1901-1902...	4	1,045	86	1,135
1902-1903...	7	962	89	1,058
1903-1904...	9	1,095	98	1,202
1904-1905...	7	1,021	179	1,207
1905-1906...	9	1,376	53	1,438
1906-1907...	2	1,158	35	1,195
1907-1908...	6	1,241	43	1,290
1908-1909...	4	1,263	51	1,318
1909-1910...	1	1,170	59	1,230
1910-1911...	..	1,421	46	1,467
1911-1912...	3	1,831	66	1,900
1912-1913...	18	1,865	63	1,946
1913-1914...	5	1,477	38	1,520
1914-1915...	1	977	10	988
	202	36,159	3,388	39,749

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. E. GIRARD,
Surint. des Arpentages,

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 10.

ETAT des recettes du département des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 30 juin 1915.

Bois et Forêts.....	\$1,736,605 62
Terres de la Couronne.....	72,222 93
Biens des Jésuites.....	1,649 84
Domaine de la Couronne.....	16,965 19
Seigneurie de Lauzon.....	887 71
Divers honoraires.....	652 35
Honoraires d'examen de mesureurs de bois.....	496 00
Parc National des Laurentides.....	5,053 08
Biens en désérence.....	1,692 29

Total	\$1,836,225 01
-------	----------------

COMPTES EN SUSPENS

Dépôts.....	\$2,278 14	
Remboursement.....	1,844 30	
		4,122 44
Total.....		\$1,840,347 45

ELZ. MIVILLE DECHÉNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 11.

ETAT des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1915.

Arpentage.....	\$140,000 00	
Protection des Forêts.....	39,000 00	
Service Forestier et Inspections de terres.....	100,000 00	
Parc National des Laurentides.....	5,000 00	
Publication de cartes.....	{ Dépensé.....\$4,694 18 } { Remis au Trésorier.....305 82 }	5,000 00
Pépinière de Berthierville.....	5,000 00	
Ecole Forestière.....	8,000 00	\$302,000 00
Dépenses générales:		
Traitement des agents.....	\$34,040 00	
Commission des agents.....	3,821 23	
Déboursés des agents.....	16,605 08	
Port de lettres.....	3,143 40	
Biens des Jésuites.....	2,130 25	
Biens en déshérence.....	79 20	
Domaine de la Couronne.....	1,653 50	
Seigneurie de Lauzon.....	700 00	
Service spécial.....	12,409 59	
Frais d'avis de révocation de ventes.....	320 75	
Déboursés judiciaires.....	2,161 95	
Publication d'avis dans les journaux, etc.....	2,128 40	
Déboursés du bureau des examinateurs des mesureurs de bois.....	806 65	\$80,000 00
COMPTES EN SUSPENS		
Dépôts à compte des terres.....	5,192 37	
Remboursements.....	1,930 40	
Remise au Trésorier.....	2,877 23	\$10,000 00
Montant total payé.....		\$392,000 00

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. Boisvert,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 12.

TABLEAU relatif à loi concernant les pères et mères de 12 enfants.

DETAILS	Dr.	Cr.
	\$ cts.	\$ cts.
Montant des primes payées par les locataires de concessions forestières en vertu de la loi du 2 juin 1904 (4 Ed. VII) abrogée le 1er juillet 1905 (5 Ed. VII, ch. 16), du 1er juillet 1904 au 30 juin 1915....	47,350 00	
Montants reçus du Trésorier de la Province en conformité de la loi 5 Ed. VII, ch. 16, sec. 2 et 3, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1915...	106,550 00	
Montants payés au 30 juin 1914 à même les fonds provenant des locataires de concessions forestières (4 Ed. VII) (947 pères de 12 enfants. (\$50.00) chacun).....	47,350 00
Montants payés au 30 juin 1914 à même les fonds provenant du Trésor de la Province (5 Ed. VII, ch. 16) (2131 pères de 12 enfants, (50.00) chacun).....	106,550 00
	\$153,900 00	\$153,900 00

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 13.

BOIS ET FORETS.

ETAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1915,
dans les agences suivantes.

AGENCIES.	AGENTS.	MONTANT.
Ottawa Supérieur	L. A. Gendron.....	\$ 690,023 04
Ottawa Inférieur	H. Dorion.....	121,878 35
St. Maurice	N. E. Morissette.....	260,271 88
St. François	Millier & Biron.....	18,171 05
Arthabaska	F. X. Lemieux.....	2,051 13
Chaudière	Wm. B. C. Deléry.....	1,507 50
“	Nap. Mathieu.....	20,593 72
Montmagny	A. E. Michon.....	29,309 38
Grandville	J. J. B. Lavoie.....	34,210 25
Temiscouata	C. F. Beaulieu.....	39,251 32
Rimouski Ouest.....	J. B. D'Anjou.....	53,680 96
“ Est.....	A. Fraser.....	33,315 04
Vallée de la Matapédia.....	Saucier & Dionne.....	17,290 52
St-Laurent de Matapédia.....	G. Gauthier.....	47,582 60
Bonaventure Ouest.....	W. H. Clapperton.....	26,569 26
“ Est.....	J. F. Marcotte.....	5,456 87
“ “	P. Bourdages.....	6,696 45
Gaspé Est.....	J. A. L'Espérance.....	11,578 80
“ Centre.....	John Carter.....	16,905 37
“ Ouest.....	Louis Côté.....	16,248 75
Lake St-John Est.....	J. A. Claveau.....	123,220 95
“ “ Centre.....	Edmond Dumas.....	4,884 51
“ “ West.....	Geo. Audet.....	17,033 86
“ “ Nord-Ouest.....	A. Poliquin.....	2,609 44
Saguenay.....	Eugène Caron.....	101,908 03
St-Charles.....	J. E. Boily.....	34,356 59
		\$ 1,736,605 62

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.
Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 15.

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupes de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières.	Primes sur affermagés des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1867-68	3,404 66	22,401 03	3,928 50	165,381 77	195,115 96
1868-69	2,823 27	55,055 06	74,894 97	198,977 82	331,751 12
1869-70	7,208 37	64,089 20	22,518 37	1,584 00	267,468 08	362,868 02
1870-71	3,122 68	63,297 43	62,437 34	4,790 00	272,833 12	406,480 57
1871-72	4,102 44	86,783 01	56,191 81	4,686 00	292,989 42	444,752 68
1872-73....	3,186 67	90,950 84	68,941 18	9,242 66	346,361 27	518,682 62
1873-74	32,906 06	97,220 37	31,385 93	5,384 00	361,080 51	527,976 87
1874-75	15,380 21	90,565 04	3,259 50	15,361 00	408,169 12	532,734 87
1875-76	11,025 65	96,881 82	572 00	3,764 07	274,530 64	386,774 18
1876-77	10,686 72	94,588 07	16,658 82	269,685 24	391,618 85
1877-78	10,915 20	85,385 12	6,410 00	248,612 84	351,323 16
1878-79	8,684 01	87,558 04	448 00	526 00	217,664 04	314,880 09
1879-80	12,065 94	96,157 86	3,219 75	231,437 89	342,881 44
1880-81	7,611 48	94,633 90	132,774 25	4,548 88	303,950 25	543,518 76
1881-82	12,069 09	111,113 78	26,921 25	4,239 70	514,252 57	668,596 39
1882-83	17,006 21	94,424 68	2,055 00	3,441 48	567,815 97	684,743 34
1883-84	13,363 26	83,399 92	246 27	910 75	562,836 93	660,757 13
1884-85	9,449 77	99,884 86	68,145 61	2,565 25	350,070 28	530,115 77
1885-86	13,047 63	100,548 76	112 00	3,646 09	411,220 32	528,574 80
1886-87	12,429 02	90,684 83	470 00	3,418 28	475,617 40	582,619 53
1887-88	7,597 91	141,549 88	2,315 03	447,200 87	598,663 69
1888-89	7,293 81	124,314 09	118,253 65	1,719 25	707,357 20	958,938 00
1889-90	12,380 96	147,208 72	17,646 04	2,062 31	626,753 66	806,051 69
1890-91	11,185 81	125,141 77	9,023 12	2,518 25	498,370 30	646,237 25
1891-92	12,641 42	132,984 95	3,470 53	474,900 79	623,997 69
A rapp.	\$ 261,588. 25	\$ 2,376,823. 03	\$ 700,224. 79	\$ 106,480. 10	\$ 9,495,538. 30	\$ 12,940,654. 47

APPENDICE No 14

ETAT du bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1914, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1914-15.

AGENTS	Superficie sous licence durant l'année		Bois carrés		Pin blanc, chêne, noyer carya, Billots et bois d'estacade.		Pin rouge, orme, frêne, cèdre, bois blanc, merisier, érable, tamarac, Billots et bois d'estacade.		Epinette, sapin, pin gris ou cyprès, pruche, bouleau, tremble et peuplier. billots et bois d'estacade.		Poteaux	Bois de chauffage	Dormants de chemin de fer	Piquets et perches	Bardeaux	Bois à bobines	Divers	Infractions et frais	Intérêts	Droits de coupe	Rentes foncières	Honoraires de transfert et bonis	TOTAL								
	Mille carrés	Morceaux	Pds cube	Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Cdes de 128 p. c.	Morceaux.	Morceaux.	Milles	Cdes de 128 p. c.	Morceaux.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.					
L. A. Gendron	25,858			2,836,837	214,695,878	619,779	40,716,225	1,544,224	59,579,489				101,243	10,497				1,251	53	9,903	49	540,554	27	137,361	75	952	00	690,023	04		
H. Dorion	3,038			64,269	4,048,674	45,688	2,687,302	2,183,538	81,348,221	12	180		173,835	47,255				773	41	1,701	80	103,703	14	15,700	00			121,878	35		
N. E. Morissette	12,416			121,418	8,854,437	6,669	318,785	7,736,216	188,182,745	7,823	2,172		9,480	840				1,377	70	1,287	71	190,597	47	62,565	00	4,444	00	260,271	88		
Millier & Biron	315			3,248	294,989	12,762	680,139	385,110	13,934,483				5,091					242	54	355	56	16,012	95	1,560	00			18,171	05		
F.-X. Lemieux	31							66,692	1,734,000									60	60	4	83	1,820	70	165	00			2,051	13		
W. B. C. DeLéry	286			5,318	386,375	528	25,149	412,998	17,010,446									47	50					1,460	00			1,507	50		
Nap. Mathieu																		74	20	580	32	19,794	20	145	00			20,593	72		
A. E. Michon	600			5,031	332,503	17,254	731,883	549,065	20,313,406		242	1,150	800					1,201	20	634	29	24,293	89	3,180	00			29,309	38		
J. J. B. Lavoie	646			13,374	753,344	100,610	3,520,497	742,274	22,602,786		47	681	1,993	32	97			181	78	516	17	30,151	30	3,133	00	228	00	34,210	25		
C. F. Beaulieu	507			2,356	204,564	181,413	6,664,444	603,407	25,026,729			2,450	31					1,314	16	927	11	34,450	05	2,560	00			39,251	32		
J. B. D'Anjou	1,275			3,677	371,704	422,193	18,442,259	399,978	17,426,774			20,698						2,525	04	849	31	38,034	11	6,422	50	5,850	00	53,680	96		
A. Fraser	885			105	8,670	136,866	6,040,492	459,306	19,344,513							1,931	250	154	79	731	60	27,845	65	4,435	00			148	00		
Saucier & Dionne	379			726	58,418	65,042	2,571,197	730,210	24,589,595			4,045						1,520	19	431	82	13,346	01	930	00	1,062	50	17,290	52		
Geo. Gauthier	889			2,730	255,281	23,996	1,033,129	381,617	15,022,543											358	36	21,749	99	5,455	00	20,029	25	47,582	60		
W. H. Clapperton	1,800					33,116	1,244,196	325,165	14,413,620									44	14	643	10	13,438	19	10,785	50	1,658	33	26,569	26		
J. F. Marcotte	812			5,169	238,747	43,140	163,472	146,797	4,481,558			6,198						1,230	20			96	35	59	07	4,071	25	5,456	87		
P. Bourdages																		72	74			126	93	6,496	78			6,696	45		
J.-A. Lespérance	742			189	15,687	1,857	96,787	371,678	9,351,992			360						47	25	199	41	9,977	14	1,355	00			11,578	80		
John Carter	1,199			6,959	263,037	48,307	2,313,389	233,387	5,057,613	313								218	97			67	34	9,459	06	6,900	00	260	00	16,905	37
Louis Côté	1,148	950	40,000	129	13,466	1,062	64,163	97,764	2,824,222	4		2,352				5,555		1,245	62	268	63	5,751	91	5,795	00	3,187	59	16,248	75		
J. A. Claveau	3,612			1,368	65,816	94	2,039	5,077,770	87,629,564			1,301						407	78	2,738	69	99,818	64	18,002	50	2,253	34	123,220	95		
Edm. Dumas	584							84,183	1,241,647									1,172	65			225	60	566	26			2,920	00		
Geo. Audet	1,667					144,335	2,273,651	88,248	1,381,858			1,072	79,178									616	54	7,074	32	8,155	00	1,188	00	17,033	86
A. Poliquin	477							32,230	32,230									83	05			141	39	2,385	00			2,609	44		
Eug. Caron	7,661			759	80,949	1,233	33,793	1,442,042	40,648,219			255		1,500				135	98	3,194	36	56,108	35	40,372	50	2,096	84	101,908	03		
J.-E. Boily	2,677	1,641	41,996	40	4,481	961	50,731	451,472	15,637,235			1,100	2,423					1,053	07	680	14	17,605	38	14,030	00	988	00	34,356	59		
	69,504	2,591	81,996	3,073,702	230,947,020	1,906,805	89,673,722	24,514,217	688,815,488	8,152	6,369	432,608	62,916	129	7,486	250	16,436	09	27,280	85	1,288,708	83	359,834	00	44,345	85	1,736,605	62			

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1915.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 15.—*Suite.*

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières.	Primes sur affermagés des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Rap.	261,588 25	2,376,823 03	700,224 79	106,480 10	9,495,538 30	12,940,654 47
1892-93	19,293 97	152,664 67	68,822 10	4,989 04	642,952 63	888,722 41
1893-94	11,171 82	147,660 59	18,549 78	2,008 12	644,516 69	828,906 92
1894-95	15,713 15	147,203 51	9,388 05	2,378 25	597,672 60	772,355 56
1895-96	14,858 21	143,485 73	83,255 20	4,239 47	705,260 31	951,098 92
1896-97	11,317 41	155,572 54	4,025 75	3,522 50	607,865 33	782,303 53
1897-98	15,045 53	148,935 18	30,110 48	3,561 25	713,435 86	911,088 30
1898-99	21,708 96	166,338 50	129,023 34	7,508 50	569,710 18	894,289 48
1899-1900	13,947 61	170,508 71	339,748 06	2,819 25	585,505 89	1,112,529 52
1900-1901	14,958 50	178,250 71	403,197 72	4,435 00	633,230 12	1,234,072 05
1901-1902	13,146 91	163,983 00	201,483 39	11,871 74	664,552 44	1,055,037 48
1902-1903	14,895 70	187,206 25	352,004 58	20,076 00	667,631 96	1,241,814 49
1903-1904	16,988 03	176,226 41	252,554 01	6,575 06	715,134 02	1,167,477 53
1904-1905	23,391 17	208,712 00	389,576 12	8,166 41	750,340 85	1,380,186 55
1905-1906	18,143 97	206,809 20	253,545 00	10,714 50	776,901 37	1,266,114 04
1906-1907	14,891 61	214,452 00	15,911 50	773,130 29	1,018,385 40
1907-1908	11,243 13	215,053 00	16,080 00	13,917 00	721,784 45	978,077 58
1908-1909	41,379 31	206,940 00	7,583 00	650,458 33	906,360 64
1909-1910	51,673 37	242,708 00	4,561 00	734,953 17	1,033,895 54
1910-1911	52,528 83	221,215 50	31,444 00	821,719 37	1,126,907 70
1911-1912	24,391 72	323,584 50	9,023 00	3,082 00	1,173,393 09	1,533,474 31
1912-1913	31,605 13	330,203 09	14,196 00	1,134,167 19	1,510,171 41
1913-1914	37,362 12	359,287 00	9,288 00	1,183,021 61	1,588,958 73
1914-1915	43,716 94	359,834 00	34,343 85	10,002 00	1,288,708 83	1,736,605 62
Totaux...	\$ 794,961 35	7,203,657 12	3,294,955 12	309,329 69	27,251,584 88	\$ 38,854,488 16

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE NO 16

Noms des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs de bois et classificateurs depuis la publication du dernier rapport

Allard, Louis-W.....	Trois-Rivières.
Bilodeau, Hector.....	Jonquière,
Bureau, Amédée.....	Lambton.
Beaulieu, J.-B.....	Amqui, P. Q.
Bergevin, Ernest.....	St-Michel-des-Saints.
Boivin, Willie.....	Kiskising
Bérubé, Jos.-Elie.....	Bassin de Gaspé.
Brunelle, Julien.....	La Tuque.
Dufour, Ovide.....	Métabetchouan.
Dufour, Eugène.....	Van Bruyssels.
Frappier, Odilon.....	St.Michel-des-Saints.
Garneau, William.....	St-Louis-de-Courville.
Laporte, Aurore.....	St-Michel-des-Saints.
Langlois, Alphonse.....	Armagh.
Laplante, Norbert.....	Lac-au-Saumon.
Lambert, J.-L.....	St-Romuald.
Lovely, Herman.....	Cabano.
Morin, Désiré.....	St-Damien.
McRitchie, N.-S.....	Scottstown.
McRitchie, D.-L.....	Scottstown.
McKenna, Eugène.....	Québec.
Martin, J.-U.....	Escoumains.
Marshall, Frank.....	North Stratford, N. H.
Rodrigue, Alfred.....	St-George-de-Beauce.
Roux, Raoul.....	Roberval.
Simard, David.....	Hébertville.
Scott, George-N.....	Scottstown.
St-Laurent, Nap.....	St-Fabien-de-Panet.
St-Gelais, Antoine.....	Grosses-Roches, Gaspé.
Start, Joseph.....	Scottstown.
White, William.....	Cabano.

ELZ.-MIVILLE DECHENE,
SOUS-MINISTRE.

WM. DELANEY,

Secrétaire du Bureau des Ex. des Mesureurs des Bois.

Québec, 1er septembre 1915.

APPENDICE No 17

RAPPORT CONCERNANT LA PROTECTION DES FORÊTS DURANT L'ANNÉE
1914-15

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la protection des forêts durant les derniers douze mois.

La rareté de la pluie si remarquable dans la première partie de 1914, a duré jusqu'à l'automne, et en 1915, i. e., jusqu'à date, le même état de chose a existé, de sorte que pendant une autre année nous avons eu à faire face à une situation des plus difficiles. Malgré tout, cependant comme nous étions bien préparés, la prévention des incendies de forêts chez nous peut soutenir la comparaison avec celle des autres provinces du pays.

Le personnel des inspecteurs, je crois, a fait honneur à ses devoirs et les employés du service interne se sont aussi très habilement acquittés de leurs obligations. Nos deux associations protectrices, avec l'expérience qu'elles ont acquise dans le passé, ont exercé sur le territoire qui leur a été assigné une surveillance admirable ainsi qu'on pouvait s'y attendre de leur part. Il serait à souhaiter que les commissionnaires de coupes dans d'autres parties de la province suivissent leur exemple en s'organisant sur une même base de coopération.

Les faits les plus remarquables dans l'œuvre de l'année dernière ont été le nombre de commencements d'incendies éteints—les magnifiques résultats du système de permis pour allumer des feux—et l'action des compagnies de chemins de fer.

Les associations de protection du Saint-Maurice et de l'Ottawa inférieur ajoutent de nouveaux progrès à leurs premiers efforts et se développent; le nombre de postes d'observation a été augmenté, les lignes téléphoniques ont été prolongées, et plusieurs concessionnaires

de coupe de bois qui ne s'étaient pas encore ralliés sont entrés dans les rangs; l'automobile, là où les chemins en permettent l'usage, est entrée en scène et est très utile. Les bons résultats obtenus par ces deux associations ont attiré l'attention des concessionnaires de coupes de l'Ottawa supérieur, et il y a lieu de croire qu'avant longtemps eux aussi formeront une association sur les mêmes bases.

La patrouille sur le chemin de fer Transcontinental National à venir jusqu'à l'automne dernier s'est faite comme durant les années précédentes, mais aussitôt que le chemin de fer a été déclaré terminé, la situation a changé pour le pis. La Cie G. T. P. a refusé de se charger de la partie de Québec et le gouvernement fédéral s'en est chargé en attendant. Notre gouvernement a essayé d'obtenir un arrangement comme celui qui existait les années précédentes, mais il n'a pu y réussir. Dans l'espoir que l'on en viendrait à quelque méthode de coopération, l'Association protectrice des forêts du Saint-Maurice a continué sa patrouille comme auparavant, et nous avons continué de faire faire la même patrouille que l'année dernière par les gardes forestiers de l'Abitibi, mais il n'a pas été nommé de gardes spéciaux sur la rive sud. Le gouvernement fédéral n'a pas nommé de surintendant pour Québec, les officiers du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ont été chargés de venir voir à la section de Québec. Après avoir exposé les faits, nous avons réussi à faire nommer M. Gorrie à la surveillance de la section de Québec; malgré cela, il a été impossible de faire faire aucune patrouille à part ce que les cantonniers peuvent faire eux-mêmes quand ils n'ont pas à voir à la ligne, ce qui signifie pratiquement rien. La situation est très regrettable, mais notre gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour obtenir un meilleur état de choses.

Quant aux autres chemins de fer, les résultats ont été très satisfaisants, et les patrouilles, à peu d'exceptions près, se sont faites sans interruption et d'une manière efficace. Le nouveau système qui consiste à rapporter les incendies de moins de 300 pieds de rayon a été mis en vigueur et a été trouvé très satisfaisant. Nous n'avons pas eu de passage de chemin de fer (right of way), à brûler cette année dans la section Kipawa, mais nous avons mené la chose à bien sur dix milles environ du Québec Central; une fois seul le feu a échappé au contrôle des hommes, et le dommage ne fut pas sérieux.

Il n'a pas été signalé d'incendies le long de la frontière provinciale au sud, mais quelques feux de buissons sur des terrains privés au sud-

ouest du lac Mégantic ont causé quelque alarme chez nos voisins du New-Hampshire. Nous avons reçu la visite de l'un de leurs officiels, et les francs tenanciers de cette localité seront priés de prendre un plus grand soin à l'avenir et de se conformer aux dispositions de la loi, même dans leur propre intérêt.

Il nous faut encore enregistrer une petite quantité de pluie durant l'année dernière, d'une neige à l'autre, i. e., avril et octobre inclusivement. En effet, il en est encore moins tombé que l'année précédente, ce qui donne une juste idée des conditions sérieuses auxquelles nous avons eu à faire face.

Tableau indiquant la quantité de pluie et de neige fondue, d'avril à octobre inclusivement, dans les années de 1908 à 1914:

1908.....	18.87 pes.
1909.....	21.46 “
1910.....	23.66 “
1911.....	20.25 “
1912.....	33.71 “
1913.....	22.56 “
1914.....	21.22 “

Comme de coutume, nous avons été obligés de voir encore à une bonne proportion d'infractions aux lois, et un certain nombre de poursuites ont dû être intentées contre les délinquants; mais le nombre total n'en a pas été extraordinaire; dans certaines sections même, le nombre en est tombé bien au-dessous de celui de l'année dernière. Les appels faits aux gens par nos inspecteurs et par les associations de protection, de même que la mise en opération du système des permis, ont eu leurs bons effets, et il y a toute raison de croire qu'avec le temps on en viendrait à résoudre le problème de faire brûler de l'abatis sans mettre en danger les terres forestières voisines. L'hiver prochain, on a l'intention d'utiliser les services de plusieurs inspecteurs et de faire faire des réunions et des conférences dans les paroisses voisines des forêts, pour expliquer la loi et enseigner la manière de faire brûler les broussailles d'après le système des permis, et pour demander aux colons de faire brûler leurs abatis l'automne, afin qu'il n'y ait pas de ces feux-là le printemps qui est la saison la plus dangereuse. Un grand nombre de colons ont profité du privilège d'allumer de ces feux cette année et, pratiquement parlant, il n'y en a pas qui aient échappé à leur contrôle, ce qui est tout à fait satisfaisant.

Le système de permis ayant donné de si bons résultats, il est bien possible que l'on trouve à propos de changer la loi et de prohiber le brûlage d'abatis sans permis et sans raison. C'est là le mode adopté dans la Colombie Britannique, et l'on dit que les résultats y sont tout à fait satisfaisants. Durant notre saison où il serait permis d'allumer des feux d'abatis, il arrive quelquefois que la chose est impraticable; Alors quand la saison de prohibition arrive, les colons veulent naturellement faire brûler leurs abatis, ce que nous ne pouvons leur permettre, et c'est cela qui donne lieu à plusieurs cas d'infraction à la loi. On comprendra facilement qu'une prohibition perpétuelle, modifiée par des permissions spéciales d'allumer des feux quand les conditions climatoriques sont favorables, peut être une véritable amélioration dans notre loi.

Quant aux coupes de bois qui s'étendent jusqu'à un chemin de fer en exploitation ou non, mais surtout si elles sont exploitées, il est tout à fait désirable, à mon avis, que la loi soit immédiatement amendée et que l'on y introduise une disposition exigeant le défrichement d'une lisière de cent pieds de profondeur sur le frontage de toutes broussailles, arbres tombés et autres débris.

Le printemps dernier, j'ai fait une petite étude de l'aviation quant au coût des machines. Mais sans aller bien loin, j'ai pu constater que ce coût serait encore prohibitif. Cependant, un peu plus tard, j'ai remarqué que l'on s'était servi d'aéroplane aux Etats-Unis pour localiser les incendies de forêts et en observer l'étendue. Ainsi, à l'avenir nous pouvons nous attendre à voir l'aéroplane jouer un rôle des plus importants dans la protection des forêts. Je ne saurais imaginer de moyen plus efficace de faire des observations sur une grande superficie. Il est plus que probable que le coût de ces machines tombera bientôt à la portée de tout gouvernement et il s'en suivra immédiatement un progrès rapide. Nous serons surpris d'avoir pu nous en passer pendant si longtemps.

Dans le district No 1, nous avons employé M. H. E. Loken, comme inspecteur à l'extérieur, et jusqu'à présent nous n'avons pas de raison de le regretter. Sur la rive nord du golfe, nous avons employé M. D. Thériault, pendant quelques mois en aval de la seigneurie de Mingan; dans le district 5, il y a eu un changement dans le personnel, M. Blais remplaçant M. Lebel. Sauf ce qui précède, le personnel est resté même que l'an dernier. La nouvelle enveloppe adoptée par le bureau semble être très aimée, et de même que tous les autres avertissements au public, elle fait sa part de bien.

En terminant mon rapport, je désirerais dire quelques mots d'une question qui n'a encore jamais été mentionnée dans l'étude forestière, viz.: l'importance économique pour tout le Canada des oiseaux insectivores migrateurs. Un grand nombre de gens s'étonneront sans doute de lire que les statistiques les plus soigneusement compilées, basées sur des observations embrassant un certain nombre d'années, aux Etats-Unis, font voir que la perte annuelle encourue par le pays dans les principales récoltes, y compris celles des forêts, s'élève au montant stupéfiant d'un billion de dollars, par suite des déprédations des insectes destructeurs.

Un savant éminent dit:—“S'il fallait supprimer les oiseaux qui sont les ennemis naturels des insectes forestiers, chaque arbre de nos forêts serait menacé de destruction et l'homme serait incapable de prévenir cette calamité”. Un autre, dit: “L'homme peut bien contrôler la vie des insectes dans les jardins et les champs; mais les forêts dépendent des ennemis naturels des insectes, et s'il n'y avait pas d'oiseaux, il est bien douteux que nous puissions conserver les forêts.”

Il est donc très évident que chaque province du Canada a un devoir à remplir, viz.: faire toute sa part dans un effort d'ensemble pour préserver et augmenter si c'est possible la gente des oiseaux insectivores migrateurs. Que l'initiative, dans cette question de science forestière, vienne principalement du gouvernement fédéral ou bien que chaque province adopte sa méthode particulière, le fait est que nous devons nous réveiller et agir, en comprenant bien la situation et en nous tenant prêts à coopérer avec tous ceux qui sont disposés à nous aider dans cette œuvre. Le plus tôt l'on comprendra l'importance de cette question, le mieux ce sera. J'irai encore plus loin sur ce sujet dans mon rapport sur le parc, car, dans une certaine mesure, cette question-là se rattache au gibier et à la chasse, et grâce à la guerre mondiale, les sujets font défaut sur ce dernier chapitre.

Ci-annexé un sommaire des incendies de forêts durant l'année dernière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur

Votre obéissant serviteur

W. C. J. HALL,
Surintendant de la Protection des forêts.

 SOMMAIRE DES INCENDIES

Dist. No 1.—Incendies dans des coupes forestières combattus et éteints.....	34
Dist. No 2.—Incendies dans des coupes forestières combattus et éteints.....	60
Dist. No 3.—Incendies dans des coupes forestières combattus et éteints.....	7
Dist. No 4.—Incendies dans des coupes forestières combattus et éteints.....	10
Dist. No 5.—Incendies dans des coupes forestières combattus et éteints.....	13
	—— 124
Incendies sur chem. de fer.—Chartes féd.....	78
“ “ “ “ locales.....	10
	—— 88
	—— 212
Commencements d'incendies éteints dans la province.....	455
	—— 667
Total.....	667

Sept cents abatis environ ont été brûlés avec permis.

APPENDICE No 18

RAPPORT SUR LE PARC NATIONAL DES LAURENTIDES,
POUR L'ANNÉE 1914-15.

On pouvait bien s'attendre à ce qu'après la déclaration de la guerre. le nombre de chasseurs de passage chez nous diminuât considérablement, et sous ce rapport l'on peut dire que c'est une année exceptionnelle; mais le nombre des chasseurs locaux a été celui d'une moyenne. Malgré l'absence relative des chasseurs de passage, les recettes n'ont pas été sérieusement diminuées, s'élevant au total de \$5,053.08, soit à peu près \$450 de moins que l'année précédente. Nous avons accordé des permis à 202 personnes pour pêcher ou chasser durant l'année.

La guerre a eu un effet immédiat sur les prix de la pelleterie; ces prix ont tellement tombé, qu'il ne valait pas la peine de chasser au piège. Par conséquent, nous avons été moins sujets aux infractions dans le parc, et nous avons beaucoup moins de cas de braconnage.

La situation générale est pratiquement la même que l'année dernière: le caribou est rare, mais en revanche il y a abondance d'originaux. Les traces de loups, suivant les rapports des gardes, sont peu nombreuses et très distancées. Les animaux à pelleterie sont en très grand nombre.

Aussitôt que la guerre aura pris fin, nous pouvons nous attendre à une affluence considérable de chasseurs, et ce sera tout un problème de tous les placer et leur donner satisfaction générale. En attendant, les gardiens font leur patrouille avec zèle.

Je regrette d'avoir à vous annoncer qu'il y a eu incendie dans le parc; mais je ferai remarquer qu'il a commencé en dehors et n'a pénétré dans la réserve qu'à cause d'une saute de vent. Le feu a commencé au Lac des Iles, près de la limite du parc, sur un terrain loué au Club Triton, et il a exercé ses ravages pendant une huitaine de jours peut-être par intermittence. Il a originé dans un des camps privés. Il y avait là un homme qui travaillait pour le propriétaire, et il paraîtrait qu'une

étincelle sortie de la cheminée de la maison ou des cendres de pipe aurait allumé cet incendie; mais nous ne saurons probablement jamais ce qu'il en fut. Le feu s'est propagé rapidement, et si ce n'eût été du travail de gens employés par M. Sandford et à ses propres dépens, avec l'aide finalement des hommes envoyés de Trois-Rivières par la St-Maurice Lumber Company, l'on ne peut dire où le ravage se serait arrêté. La moitié des hommes de Trois-Rivières sont partis parce qu'un orage avait abattu le feu, mais un vent violent qui suivit fit tout sécher rapidement, et les cendres à demi éteintes entre les rochers l'ont rallumé. Une lisière d'environ deux milles de largeur et courant sur une huitaine de milles au sud du lac des Iles a été dépouillée; c'était presque tout un vieux brûlé dans le territoire du parc; remontant de chaque côté du Lac des Passes, principalement dans du vieux brûlé, et couvrant une superficie de moins de cinq milles carrés. Ainsi, nous avons échappé avec peu de dommages. C'est une chose dangereuse d'avoir là des travailleurs au printemps, lorsque la neige vient de disparaître, et je conseillerais d'avertir tous les clubs qui ont du territoire dans le Parc de prendre des mesures à l'avenir pour que ces travaux-là se fassent tard l'automne ou durant l'hiver.

Quant aux insectes insectivores, vous avez approuvé ma recommandation d'établir une saison de prohibition perpétuelle dans le Parc, et avez de plus défendu de molester ces oiseaux, à cause de leur valeur économique. Cela sera incorporé dans les règlements révisés du Parc, et nous pouvons dire au moins que nous avons fait notre part. Mais dans les autres parties du Canada, on reste sous une lourde obligation de prendre soin des oiseaux migrateurs, des insectivores et aussi du gibier. Tous ces oiseaux viennent dans notre pays pour l'été, y couvent, y élèvent leurs nichées et retournent au sud à l'automne. S'ils ne sont pas protégés durant leur séjour ici, ils disparaîtront graduellement, comme le courlieu esquimau et plusieurs autres variétés d'oiseaux. Nous prélevons notre droit sur le gibier une fois que la saison de chasse s'ouvre et personne ne peut dire pourquoi nous devrions protéger les oiseaux pour le bénéfice des gens du sud; nous en avons notre bonne part.

Aux Etats-Unis, on prend des mesures rigoureuses pour empêcher l'extinction d'aucune autre espèce d'oiseaux. On s'efforce de mettre cela sous le contrôle des autorités fédérales et d'empêcher chaque état de faire ses propres lois à ce sujet, car c'est une question plutôt nationale.

Des particuliers ont donné des sommes considérables d'argent pour établir et entretenir des refuges pour les oiseaux, ce que le gouvernement a secondé. On a obtenu d'excellents résultats, mais le mouvement ne fait que commencer et il reste encore beaucoup à faire. Si le Canada ne trouve pas le moyen de coopérer avec les Etats-Unis, sur une grande échelle, dans la protection de cette richesse nationale de la gent ailée, se sera une honte pour lui. Il n'y a pas de temps à perdre; le nombre de ceux qui rôdent avec des armes est beaucoup plus considérable aujourd'hui qu'il y a vingt ans; le nombre des chasseurs va toujours augmentant, mais les oiseaux diminuent constamment sous la fusillade à laquelle ils sont esposés.

Ainsi, à moins que l'on ne prenne bientôt des moyens de protection, les insectes nuisibles auront le dessus sur les oiseaux, et les récoltes, en légumes et en bois, en souffriront beaucoup. Les commissions les mieux informées après avoir fait une étude de la question, et des entomologistes éminents nous assurent que quatre cents espèces d'insectes trouvent leur proie sur le chêne, cent quatre-vingt-six sur le saule, cent cinq sur les bouleaux, et quatre-vingt sur le pin, et ainsi de suite pour les autres variétés de bois. La raison d'être des oiseaux insectivores, c'est de dévorer ces insectes; c'est l'œuvre de leur vie. On estime que chaque merle vaut dix piastres au pays pour la guerre qu'il fait aux insectes. Je connais un homme qui a tué plus de cinquante de ces oiseaux, un dimanche après midi, il y a quelques années, près du lac Beauport—bonne journée de travail évidemment.

Après minutieuse investigation, des savants ont reconnu que si les oiseaux disparaissaient, toute trace de végétation, en comprenant les forêts, disparaîtrait aussi dans l'espace d'une douzaine d'années ou moins, sous l'action dévorante des insectes. Que les insectes prennent une fois la suprématie, ils seront maîtres de nos forêts et dans peu de temps leur donneront l'apparence d'une armée de poteaux dénudés.

C'est donc une obligation évidente pour tout pays d'aider à perpétuer la vie des oiseaux, et c'est aussi son intérêt direct. Faisons donc notre bonne part en ce sens, dans la province de Québec. Examinons nos lois avec soin et voyons s'il n'y aurait pas des modifications à y faire; s'il s'y trouve des lacunes, qu'on y supplée, et que l'on fasse tous les efforts possibles pour que ces lois soient strictement observées.

La protection des oiseaux de toute espèce est une mesure qui intéresse la conservation des forêts; ainsi l'on ne pourrait pas dire que les remarques qui précèdent sont un hors d'œuvre et ne se rapportent pas au Parc.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. C. J. HALL,
Surintendant, P. N. L.

APPENDICE No 19

RAPPORT CONCERNANT LES ARPENTAGES PENDANT L'ANNÉE 1914-15.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les travaux qui ont été exécutés par le Service des Arpentages, durant l'année fiscale terminée le 30 juin 1915.

Le personnel de ce service, en outre du chef et de son assistant, qui sont en même temps inspecteurs des arpentages, se compose de quatre arpenteurs, dix dessinateurs, un comptable, un dactylographe, deux calligraphes et un mécanicien, ce dernier préposé aux impressions de plans au bleu.

Le travail attribué à ce service va toujours en augmentant, surtout depuis que le nord du comté de Témiscaming (partie du territoire de l'Abitibi), traversé par le chemin de fer Transcontinental, a été livré à la colonisation.

Durant l'année fiscale qui vient de se terminer, nous avons émis trente-deux (32) lettres d'instructions aux arpenteurs pour la division de cantons ou de parties de cantons, treize (13) pour "levés" de lacs et de rivières et six (6) pour l'établissement de lignes de limites à bois.

Du crédit total (\$140,000) destiné au service des arpentages, \$56,000 ont été dépensées pour les "levés" de lacs et cours d'eau, et près de \$81,000 pour la division de cantons, en lots de fermes.

Il y a encore un grand nombre de cours d'eau importants qui n'ont pas été arpentés et qu'il conviendrait de connaître pour les indiquer sur nos cartes, mais je comprends que ce travail est moins important que la division de lots de fermes dans les cantons, et que c'est à ce dernier travail qu'il convient de donner une plus grande attention.

Au commencement de l'année 1914, nous avons publié une nouvelle carte de la province de Québec, à l'échelle de 20 milles au pouce. Cette carte indique, par une teinte spéciale, chaque comté de la province. Elle paraît rendre de grands services au public, si l'on en juge par les demandes que nous avons journellement.

Unenouvelle édition de la carte régionale No 3, comprenant les comtés au nord du fleuve Saint-Laurent, entre le lac Saint-Pierre et le Saguenay, vient d'être publiée. Cette carte indique tous les arpentages qui ont été effectués jusqu'à date dans cette région, de même que tous les chemins carrossables. Elle est appelée à rendre de grands services à toute personne ayant des intérêts dans cette région.

Les nombreux travaux d'arpentages qui ont été effectués, ces dernières années, dans la partie nord du comté de Témiscaming (Abitibi), qui est traversée par le chemin de fer Transcontinental vont nous obliger de publier une nouvelle carte de cette région.

Nous avons aussi une carte du Haut Saint-Maurice qui est en voie de préparation. J'espère que nous pourrons en faire un tirage de quelques milles copies, durant l'année 1916.

La carte régionale No. 5, comprenant la partie centrale de la province, entre Québec et Montréal, sera publiée de nouveau dans le cours de la prochaine année fiscale.

Cette carte indiquera, par une teinte spéciale, les limites de chaque comté telles que statuées jusqu'à ce jour.

En somme, monsieur le Ministre, je crois que le travail exécuté durant l'année fiscale qui vient de s'écouler doit être considéré comme très satisfaisant.

Respectueusement soumis,

J.-E. GIRARD,
Directeur des Arpentages.

Québec, juillet 1915.

APPENDICE No 20

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1915.

EXERCICES.	Crédits réguliers.		Mandats spéciaux.		Crédits supplémentaires		Totaux.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
30 June 1868.....	7,647	29					7,647	29
1868-69.....	12,077	38	10,000	00			22,077	38
1869-70.....	29,593	38					29,593	38
1870-71.....	24,000	00					24,000	00
1871-72.....	24,000	00					24,000	00
1872-73.....	24,000	00	2,633	48			26,633	48
1873-74.....	22,000	00					22,000	00
1874-75.....	24,000	00					24,000	00
1875-76.....	30,500	00					30,500	00
1876-77.....	17,500	00					17,500	00
1877-78.....	22,361	13					22,361	13
1878-79.....	17,170	62					17,170	62
1879-80.....	20,000	00	9,100	00			29,100	00
1880-81.....	25,000	00					25,000	00
1881-82.....	41,960	00	14,000	00			55,960	00
1882-83.....	40,000	00					40,000	00
1883-84.....	40,000	00					40,000	00
1884-85.....	30,000	00					30,000	00
1885-86.....	30,000	00					30,000	00
1886-87.....	30,000	00			8,600	00	38,600	00
1887-88.....	52,844	93					52,844	93
1888-89.....	50,000	00					50,000	00
1889-90.....	45,000	00					45,000	00
1890-91.....	45,500	00			19,000	00	64,500	00
1891-92.....	36,256	41			80,000	00	116,256	41
1892-93.....	40,000	00					40,000	00

APPENDICE No. 20—*Suite.*

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1915.

EXERCICES.	Crédits réguliers.		Mandats spéciaux.		Crédits supplémentaires		Totaux.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1893-94.....	26,000	00			12,000	00	38,000	00
1894-95.....	20,000	00	6,000	00			26,000	00
1895-96.....	25,000	00			15,000	00	40,000	00
1896-97.....	27,000	00	25,654	95	13,000	00	65,654	95
1897-98.....	40,000	00					40,000	00
1898-99.....	20,000	00	17,743	00			37,743	00
1899-1900.....	25,000	00	12,855	00			37,855	00
1900-01.....	35,000	00	13,000	00			48,000	00
1901-02.....	25,000	00					25,000	00
1902-03.....	55,000	00					55,000	00
1903-04.....	45,000	00					45,000	00
1904-05.....	40,000	00					40,000	00
1905-06.....	40,000	00	2,000	00			42,000	00
1906-07.....	40,000	00	15,000	00			55,000	00
1907-08.....	75,000	00	25,000	00			100,000	00
1908-09.....	75,000	00	25,000	00			100,000	00
1909-10.....	100,000	00					100,000	00
1910-11.....	80,000	00	5,000	00			85,000	00
1911-12.....	80,000	00	40,000	00			120,000	00
1912-13.....	100,000	00	10,000	00			110,000	00
1913-14.....	100,000	00	10,000	00	20,000	00	130,000	00
1914-15.....	110,000	00	10,000	00	20,000	00	140,000	00

J. H. BOISVERT,
Comptable.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 21

TABLEAU d'opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1915.

Arpenteurs	Localité et nature de l'opération	Coût	Sup. en acres du terrain divisé.
Bélanger, Henri.....	Rivière Ste-Marguerite, levé du plan de la—.....	\$ 6,060.00	
Bélanger, Henri.....	Délimitation des blocs de terre et relevé de lacs et rivières sur la côte Nord du golfe St-Laurent.....	3,817.16	1,262
DuTremblay, P. P. V..	Seigneurie de Batiscan, opérations d'arpentages dans la—	325.59	3,762
Doyon, J. L. A.....	Canton St-Jean, lotissement de partie du rang 5 du—...	370.01	933
Doyon, J. L. A.....	Canton Panet, opérations d'arpentage dans les rangs 7, 8.....	46.00	
Doyon, J. L. A.....	Cantons Ducreux & Sagard, arpentage de lignes extérieures dans les—.....	4,452.74	7,528
Fafard, Eug.....	Canton Botsford, établissement de lignes de rang dans le—.....	278.40	4,302
Fafard, J.-F.....	Cantons Preissac, Cadillac & Malartic, opérations d'arpentage dans les—.....	17,994.56	51,572
Fafard, J.-F.....	Iles-de-la-Madeleine, opérations d'arpentage aux—...	1,141.55	
Castonguay, J.-P.....	Canton Aumond, renouvellement d'arpentage dans le—	1,954.80	
Castonguay & Giroux..	Cantons Aumond & Robertson, opérations d'arp. dans les—.....	1,232.83	6,126
Houde, J.-H.....	Cantons Plessis & Lartigue, établissement de la ligne Sud des—.....	2,113.46	
Joncas & Malouin....	Rivières Mistassibi et aux Rats, lever du plan des—...	13,608.00	
Jacques, W.....	Canton Standon, opérations d'arpentage dans le—.....	1,058.78	1,533
Jacques, W.....	Rivière Betsiamites, levé du plan de la—.....	5,184.00	
Lacoursière, J.-O....	Haut St-Maurice, levé du plan de lacs et rivières du—...	32,224.68	
Lepage, Art.....	Canton Senneterre, lotissement du—.....	9,859.34	62,700
Lamarre, Adj.....	Rivière Mistassibi et tributaires, levé du plan de la—...	17,778.96	
Mercier, P.-E.....	Canton Hartwell, renouvellement d'arp. dans le—.....	1,700.00	
Piton, E. H. H.....	Rivière Trenche <i>et al</i> , levé du plan des—.....	10,314.80	
Piton, E. H. N.....	Haut St-Maurice, levé des lacs et rivières du—.....	6,770.00	
Simard, Onésime.....	Canton Gagnon, révision du lotissement des rangs 1, 2 et 3.....	861.40	
Simard, T.....	Amos et autres villages, division des blocs en lots à bâtir.	1,751.10	1,463
Simard, T.....	Cantons Baby, Latulipe et Gaboury, opér. d'arp. dans les—.....	4,986.68	36,726

APPENDICE No 21.—*Suite.*

TABLEAU d'opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1915.

Arpenteurs	Localité et nature de l'opération	Coût	Sup. en acres du terrain divisé.
Simard, T.....	Canton Laverlochère, opérations d'arpentage dans le—	1,875.74	19,590
Mercier, P.-E. et Simard, Tél.....	Canton Montreuil, opérations d'arpentage dans le—...	7,152.90	49,024
Simard, Tél.....	Cantons Desroberts, Laubanie, Dubuisson & Varsan, opérations d'arpentage dans les—.....	12,101.18	40,100
Tremblay, William....	Rivières Shipshaw, Manouan, des Fourches, levé du plan des—.....	18,296.48	
	Total.....	\$ 182,466.14	286,621

J. E. GIRARD,
Surintendant des Arpentages.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1915.

APPENDICE No 22

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIVIÈRE MATANE ET DE SES
TRIBUTAIRES, DANS LE COMTÉ DE MATANE, PAR M.
ELZÉAR LABERGE, A. G.

Monsieur le Ministre,

La rivière Matane a une largeur moyenne de quatre chaînes, elle est très profonde en certains endroits, et d'une profondeur de deux pieds dans les rapides, les berges variant de 5 à 12 pieds; il n'existe qu'une chute de 16 pieds à mer haute, qui est de 60 chaînes de son embouchure.

Elle est navigable en canot jusqu'au Grand Petchédeck, soit une distance de 44 milles. Elle prend une altitude de 785 pieds du Golfe St-Laurent au grand lac Matane, distance de 49 milles. Les tributaires, au contraire ne sont qu'une suite de rapides et de cascades donnant une forte différence de niveau, tel que le petit Petchédeck 645 pieds de niveau, et la Johnson 925 pieds.

Sur le parcours de la rivière il y a eu des chantiers de faits depuis au-delà de 40 ans, la majeure partie du bois de commerce a été enlevée, le terrain très bien boisé en jeune bois tel qu'épinette, sapin, cèdre, merisier et bouleau d'un diamètre de 6 pouces à 12 pouces, qui dans quelques années donnera un fort revenu.

A la tête des tributaires il y a encore beaucoup de bois de dimension pour le commerce.

Sur tout le parcours de cette rivière et de ses tributaires il n'existe aucun brûlé comme nous le constatons à bien des endroits dans la province; cela est dû à la bonne administration des employés de MM. Price, frères & Cie.

Le sol est composé de terre grise argileuse dans les terrains bas, il est sablonneux, recouvert de terre jaune, et rocheux en bien des endroits dans les élévations du terrain. Je crois que nous pouvons classer cette contrée comme étant impropre à la culture. Les quelques plateaux

existants ne peuvent donner assez d'espace pour former une petite paroisse, ce qui ne serait pas avantageux pour un colon de bonne foi qui désirerait s'y établir, et empêcherait les spéculateurs de lots, qui attendent avec anxiété la construction du chemin de fer pour concéder leurs lots.

Permettez-moi de vous faire remarquer que la partie du terrain non arpenté, comprise entre la rivière Matane et le Bassin de Gaspé conviendrait très bien pour réserve forestière, étant sillonné par de fortes rivières rendant l'exploitation du bois très facile, et donnant de forts revenus au gouvernement dans l'avenir. Si le chemin de fer traverse cette partie du terrain, le gouvernement, sera forcé de sacrifier à des spéculateurs de lots, et n'aura rien en retour.

L'original et le chevreuil abondent dans cette contrée.

Les lacs et rivières sont poissonneux.

ELZ. LABERGE,
A. G.

MONTMAGNY, 8 juillet 1913.

APPENDICE No 23

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DES RIVIERES AUX RATS (GRANDE
ET PETITE ET LEURS TRIBUTAIRES, DANS LE COMTÉ DU LAC
ST-JEAN, PAR M. PAUL MALOUIN. A. G.

Monsieur le Ministre,

NATURE DU SOL.

Sur le parcours de la rivière aux Rats, depuis notre départ jusqu'à la petite Rivière aux Rats, le terrain est généralement bas quoique peu accidenté. La terre est de glaise et de sable, et semble très bonne à la culture.

En haut des fourches, sur une distance de dix milles, la rivière est très sinueuse; les bords sont bas, et la terre parait très cultivable. Plus haut jusqu'à la fin de notre relevé de la grande Rivière aux Rats, le terrain est accidenté et rocheux; le sol est recouvert d'une mousse grise toujours humide, et très peu propre à la culture.

La rivière et les lacs que nous avons relevés à l'est de la grande Rivière aux Rats, sont entourés de grosses montagnes. Le terrain est rocheux et pas cultivable.

Dans la traversée de la Grande Rivière aux Rats à la Petite rivière aux Rats, nous avons trouvé un terrain montagneux et rocheux couvert d'une mousse grise, humide.

Sur le parcours de la Petite Rivière aux Rats, le terrain est aussi montagneux et rocheux, et également recouvert de cette mousse grise et humide. Il faut cependant en excepter une quinzaine de milles où la rivière coule à travers une prairie de foin; ici, les montagnes sont plus éloignées, la terre est de glaise et de sable, et semble être très bonne à la culture.

La rivière Perdrix Blanche, de son embouchure au ruisseau Nepton, coule à travers un sol fertile. Nous avons remarqué de grandes prairies de foin des deux côtés de la rivière; le terrain est bas et peu accidenté,

semble propice à la culture. Du ruisseau Nepton jusqu'à la fin de notre relevé de la Perdrix Blanche, nous avons trouvé un terrain plus montagneux et rocheux, par suite moins propre à la culture.

Le ruisseau Nepton serpente au fond d'une vallée couverte d'aulnes et de foin. Les lacs au Nord-Est du ruisseau Nepton sont entourés de montagnes.

La traverse conduisant du lac aux Rats à la rivière Mistassibi traverse un pays montagneux. Près des lacs, le sol nous paraît bon à la culture, tandis que dans les portages, nous avons rencontré un terrain plutôt rocheux.

BOIS.

L'essence prédominante de la région que nous avons parcourue est l'épinette; et en général par ordre d'importance à part l'épinette, nous devons mentionner les essences suivantes: le sapin, le bouleau, le cyprès, le tremble et le peuplier.

Les bords du lac aux Rats présentent un vieux brûlé, où repousse surtout de l'épinette ou du bouleau. Les bords de la grande rivière aux Rats, à partir du lac du même nom jusqu'à la fin de notre relevé, sont très bien boisés, le bois est généralement gros, et se compose surtout d'épinette, de bouleau, de tremble et de peuplier.

Les bords de la petite rivière aux Rats produisent à peu près les mêmes essences que celles mentionnées plus haut, le bois nous paraissant un peu plus petit.

Jusqu'au ruisseau Nepton les bords de la rivière Perdrix Blanche sont bien boisés, le bois est gros et se compose surtout de bouleau, de sapin, de tremble et d'épinette. De la crique Nepton au lac, les bords de la rivière sont un vieux brûlé, repoussés en petit bouleau, cyprès et épinette. Sur les bords des lacs, nous avons remarqué surtout du petit cyprès; cependant sur les montagnes, il y a de l'épinette et du bouleau d'une bonne grosseur.

Le long de tous les portages que nous avons relevés, le bois est généralement plus gros; et on remarque surtout de l'épinette et du bouleau.

CHASSE.

La chasse comprend surtout des ours, de l'orignal, du castor, du vison, du canard, des outardes, du lièvre et de la perdrix. C'est surtout aux environs des lacs et le long des petites rivières que la chasse semble plus abondante.

PÊCHE.

Sur le lac aux Rats, nous avons capturé du brochet et de la ouananiche, et sur l'autre lac de la Grande Rivière aux Rats, nous avons capturé de la truite.

Les lacs situés à l'est de la Grande Rivière aux Rats fournissent de la truite.

En général toutes les petites rivières tributaires de la Grande Rivière aux Rats, et de la Petite Rivière aux Rats fournissent de la truite

(Signé) PAUL MALOUIN,
A. G.

QUÉBEC, 18 mars 1914.

APPENDICE No 24

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIVIÈRE MISTASSIBI ET SES
TRIBUTAIRES, PAR M. ADJUTOR LAMARRE, A. G.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur le travail effectué sur la rivière Mistassibi, partie supérieure, en conformité des instructions reçues de votre département en date des mois de janvier et août 1912.

Partant de la branche N. E. de la Rivière Mistassibi, à un point où elle se divise en deux, dont une branche prend le nom de Rivière Henri, je fis un levé complet de cette rivière jusqu'à sa source, j'ai rencontré sur mon parcours de très beau bois, consistant en épinettes, sapins, etc., à l'exception d'une partie située à peu près à trois milles de son embouchure, qui est en brûlé jusqu'à son premier lac.

Cette rivière peut flotter une grande quantité de bois malgré qu'elle soit toute en rapides, chûtes et cascades; ses lacs sont d'une petite étendue.

RIVIÈRE FRANCOIS.

Cette rivière part de la branche N. E. de la rivière Mistassibi, et à une distance de quinze chaînes à peu près, il y a une suite de chûtes et de cascades d'une longueur d'à peu près un demi mille. Cette rivière est très bien boisée, en partie en épinettes et sapins, il y a quelques cyprès; tout ce bois est d'une belle qualité, les montagnes sont basses et sur les chûtes, il y a de grandes épinettières. Elle peut flotter une grande quantité de bois, ses lacs sont d'une belle étendue, surtout ceux de ses tributaires.

RIVIÈRE DANIEL.

Cette rivière a son embouchure sur la rivière Mistassibi, branche principale, et au pied du Grand Rapide, elle est très mauvaise en partant, il est presque impossible d'y passer, et il m'a fallu, pour en faire le

chaînage suivre le portage tracé par les trappeurs. Cette rivière est assez bien boisée quoique le bois soit de beaucoup plus petit que le bas de la rivière Mistassibi. Ses lacs sont d'une grande étendue, et je croisi qu'il serait assez facile de faire le flottage du bois.

La rivière Mistassibi elle-même dans cette partie est encore très considérable, mais malgré tous les renseignements que j'ai pu prendre auprès des sauvages et trappeurs que j'ai rencontrés, personne ne s'est rendu à sa source.

La chasse est assez abondante dans cette partie, quoiqu'elle soit pratiquée sur une assez grande échelle; on y voit la loutre, le vison, le pékan, le loup-cervier, le castor, etc., il y a quelques caribous et orignaux depuis une couple d'années, la pêche est assez rare, si ce n'est sur les petits lacs où l'on pêche de la petite truite; sur les grands lacs il y a le brochet et le poisson blanc.

(Signé) ADJUTOR LAMARRE,
A. G.

CHICOUTIMI, 30 novembre, 1914.

APPENDICE No 25

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIVIÈRE MISTASSIBI ET DE SES
TRIBUTAIRES, COMTÉ DU LAC ST-JEAN, PAR M. ADJUTOR
LAMARRE, A. G.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions reçues de votre département, en date du 20 janvier et du 14 août 1912, j'ai l'honneur de vous informer que ce travail a été déposé et de faire rapport.

En suivant mes instructions, j'ai fait un relevé de la rivière Mistassibi ou au Foin, depuis son embouchure, à aller vers le nord, sur un parcours d'environ 150 milles. Cette rivière a une largeur de 8 à 10 chaînes, et passe dans une vallée habitée depuis le village de Mistassini à son embouchure, en allant vers le nord sur une distance de 10 milles, et de là suit la forêt. J'ai constaté que les bords de la dite rivière Mistassibi étaient bien boisés en épinettes, sapins, bouleaux et trembles, et que la terre est bonne à la culture pour environ 30 milles en haut des derniers habitants, le terrain étant formé de terre jaune grasse avec quelques roches, et en laissant ce terrain plat, nous prenons les montagnes, qui sont assez bien boisées en bois de pulpe. Il y a plusieurs brûlés le long de cette rivière Mistassibi, brûlés qui sont très vieux, et le bois qui est repoussé, le bouleau, le tremble et le sapin, a un diamètre variant entre 10 à 15 pouces. Sur le parcours de cette rivière, il y a plusieurs beaux pouvoirs hydrauliques, qui ont une hauteur variant entre 10 et 30 pieds.

La plupart des tributaires chaînés et montrés au plan sont en bois verts, consistant surtout en épinettes et cyprès, et sont tous assez considérables pour pouvoir faire le flottage du bois. Entre autres tributaires, il y a la rivière Brûle-Neige ou Bouleaux, qui est en brûlé pour à peu près la moitié de sa longueur, le bois vert commence à son grand lac et se tient jusqu'à sa source, et le bois consistant en épinettes et en sapins, est d'une très belle qualité.

La rivière du Banc de Sable est pour une grande partie en bois vert et le bois est très beau. La rivière Lapointe ou Savard est aussi en très beaux bois, mais cette dernière a été visitée par les bucherons; ce sont les trois principales rivières tributaires de la Mistassibi. Il y a bien encore la rivière Mathieu ou aux Oiseaux, la rivière du Dépôt, la rivière Connolly, la rivière Bellemare, la rivière Larouche, qui sont toutes très bien boisées et sur lesquelles il n'y a aucun brûlé, le bois dominant est l'épinette, le sapin et le cyprès.

A quelques 50 milles de Mistassini, la rivière Mistassibi se divise en deux bras qui sont aussi forts l'un comme l'autre. J'ai fait le relevé d'une partie de ces deux bras sans pouvoir me rendre à leur source, vu que ces rivières sont très longues.

La pêche est assez abondante sur les lacs des tributaires où l'on prend de la truite et du poisson blanc; sur la rivière Mistassibi, le brochet domine.

La chasse est faite par quelques familles sauvages qui y séjournent la plus grande partie de l'année et y chassent le pékan, la martre, le vison, le loup-cervier, la loutre et l'ours; nous ne rencontrons pour ainsi dire pas de castor, mais par contre, le caribou et l'orignal ont fait leur apparition dans cette partie du Lac St-Jean.

ADJUTOR LAMARRE.

A. G,

CHICOUTIMI, 9 juillet 1914.

APPENDICE No 26

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIVIÈRE CASTOR-QUI-CALE.
PAR MM. W. TREMBLAY ET GEO. LECLERC, A. G.

Monsieur le Ministre,

RIVIÈRE CASTOR-QUI-CALE.

Cette rivière se jette dans la Manouan à environ 20 milles des fourches de la Péribonka et se trouve située du côté est de la Manouan; en hiver il est assez difficile de voir l'embouchure de cette rivière, vu qu'elle se divise en plusieurs branches formées de petits îlots recouverts d'aulnes; elle a une largeur moyenne de 50 à 100 pieds et une profondeur de 3 pieds, je dois dire qu'elle n'est pas navigable ou presque pas en canot, n'étant formée que de rapides, cascades et chutes.

Les berges sont peu élevées environ 5 à 10 pieds, et je crois que le printemps cette rivière se déverse sur les terrains avoisinants.

A environ 3 milles de son embouchure elle se divise en deux, dont une branche, celle du sud, n'a presque pas de valeur ayant une largeur de 10 à 12 pieds et une profondeur de environ 1 pied.

Cette rivière a aussi subi les ravages du feu, de son embouchure sur une distance de environ 6 à 7 milles; de cette distance, à la tête de la rivière elle est assez bien boisée d'épinette noire et grise, de sapin et de quelques bouleaux, le tout variant de 3 à 8 pouces de diamètre, bon bois pour la pulpe.

C'est une très belle rivière pour le flottage du bois, aussi il n'y aurait presque pas de débouché à y faire, un peu de minage et 2 ou 3 petites écluses.

Le sol est le même que la Manouan, c'est-à-dire composé de cailloux mélangés de gros sable.

Nous avons pêché; le seul poisson attrapé est la truite de 6 à 12 pouces, nous n'y avons pris aucun autre poisson.

C'est un très beau terrain de chasse, on y voit l'ours, le caribou, le castor, le loup-cervier, la loutre en quantité, le vison, le rat musqué et surtout la perdrix blanche que nous rencontrons par milliers.

WILLIAM TREMBLAY,
GEORGE LECLERC,
Arpenteurs-Géomètres.

CHICOUTIMI, 22 décembre, 1914.

APPENDICE No 27

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIVIÈRE SHIPSHAW, PAR
MM. WM. TREMBLAY ET GEO. LECLERC, ARPENTEURS-
GÉOMETRES

Monsieur le Ministre,

RIVIÈRE SHIPSHAW (partie supérieure)

Sur cette rivière nous n'avons arpenté que le lac du même nom et la partie nord de cette rivière.

Cette partie de rivière se divise en deux branches à environ 4 milles au nord du lac Shipshaw et a une largeur moyenne de 1 chaîne et une profondeur de 6 à 8 pieds.

La branche de l'ouest la moins considérable a une largeur d'environ 15 pieds et prend son eau dans une assez grande savane qui se trouve à environ 4 milles plus loin que le point de division; la branche de l'est est certainement plus considérable, mais n'a qu'une longueur, elle aussi, de 5 milles, se terminant comme l'autre branche dans une savane et se divisant en plusieurs petits ruisseaux.

Les bords du lac Shipshaw sont assez plats et bien boisés d'épinette, sapin, bouleau de 3 à 10 pouces; il en est ainsi des berges de la rivière et de ses branches où on y voit la même qualité de bois.

Je ne crois pas que les terrains arrosés par cette rivière soient bons pour la culture, ne se composant que de savanes et cailloux mélangés de gros sable.

C'est un très bon pays de chasse; on y voit le castor en quantité, la loutre, le vison, le pékan, le loup-cervier, le lièvre, la perdrix, et le canard; pour ce qui en est de la pêche, nous n'y avons pris que quelques petites truites de 6 à 8 pouces, excepté dans le lac Shipshaw où il y a la moucouche, de 12 à 15 livres (nous en avons pris), de la truite et quelques brochets.

WILLIAM TREMBLAY,
GEORGE LECLERC,
Arpenteurs-Géomètres.

QUÉBEC, 14 janvier 1914.

APPENDICE No 28

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LACS ET RIVIÈRES, FORMANT LA SOURCE DU ST-MAURICE ET DE LA GATINEAU, PAR J. O. LACOURSIÈRE, A. G.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions reçues de votre département en date du 4 juillet 1912, m'autorisant à faire le levé de lacs et cours d'eau dans la région Haut-St-Maurice, de la Lièvre, Gatineau et de l'Ottawa-Supérieur, j'ai l'honneur de vous soumettre mon second rapport, étant cette fois sur la partie située au nord du G. T. P. que je viens de terminer.

J'ai commencé mes opérations sur le pont érigé sur le Transcontinental national, sur la décharge du lac du Portage qui est la source du St-Maurice, endroit déjà localisé par moi en 1912. De ce point, j'ai fait le levé de cette rivière jusqu'au lac Tourigny.

Cette rivière en eau morte est navigable avec une profondeur de dix pieds, et est entourée de savane boisée en épinette noire et en bouleau.

LAC TOURIGNY

J'ai fait le levé du contour du lac Tourigny en me rattachant deux fois à mon premier relevé fait en 1912, d'abord à l'embouchure de la rivière des Etables et dans la première grande baie sud-ouest.

Le côté N.-E., de ce lac est relativement plat, boisé en épinette noire et bouleau de petite dimension. Le sol est sablonneux; il en est ainsi du côté N. O. excepté sous le rapport de la végétation; il faut y ajouter le cyprès qui est en assez grande quantité.

LAC TESSIER

Le lac Tessier que j'ai relevé en entier est un beau et grand lac très poissonneux, le côté nord-est est généralement plat, sablonneux et rocheux, assez bien boisé en épinette, bouleau sapin, sauf les deux derniers milles qui sont en partie brûlés, et reboisés en jeune bois, tels que cyprès,

épinette. Le côté nord-ouest de ce lac est un brûlé pour une distance de deux milles, puis le reste, boisé en bouleau, épinette, sapin de petite dimension. Sol ondulé et rocheux.

Puis continuant le levé de cette rivière, en passant par les lacs Arcand, Lahaye, j'ai atteints le lac Saraana. La différence de niveau entre le lac Tessier et le lac Saarana est d'environ 79 pieds, il y a une dizaine de petits rapides et cascades sur ce parcours.

SOL ET BOIS

Depuis le lac Tessier au lac Arcand y compris le côté est de ce dernier, la végétation est peu importante étant en brûlé presque partout son sol est assez plat. Le côté ouest du lac Arcand est mieux boisé en jeune cyprès et sapin, terrain ondulé sablonneux et rocheux.—Depuis le lac Arcand jusqu'à la première cascade haute de 4 pieds, le terrain est rocheux, boisé en épinette, bouleau de 3 à 10 pouces de diamètre, De la cascade au lac Lahaye c'est en savane des deux côtés de la rivière et peu boisée en jeune épinette rouge.

Le lac Lahaye est entouré de légers coteaux à l'ouest, plat vers l'est, peu boisé en jeune bouleau, cyprès, épinette. Le territoire compris entre le lac Lahaye et le lac Saraana est absolument le même sous le rapport du sol et des essences forestières, la rivière est assez profonde, navigable en canot, sauf dans les rapides.

LAC SARAANA

J'ai relevé ce lac dans toute sa longueur y compris le portage qui conduit au lac Trahan ou lac du Sud. Le lac Saraana est remarquable par ses nombreuses baies et est très profond. Le côté est est légèrement ondulé, boisé en bouleau, épinette et cyprès, le sol est rocheux et sablonneux. Le côté Ouest est cependant plus accidenté et mieux boisé. La partie située entre le lac Saraana et le lac Trahan est en brûlé.

LAC DE LA TRAVERSE

Le côté nord-ouest du lac de la Traverse est ondulé et partiellement boisé en bouleau et épinette, tremble de 3 à 10 pouces de diamètre. Le sol est sablonneux et rocheux.

Le côté N.-E., est moins accidenté, mais la végétation est la même. La partie nord semble avoir été plus dévastée par les feux d'autrefois.

LAC MATAWA

La décharge du lac Matawa ainsi que le contour du lac du même nom, que j'ai relevé, présente un aspect quelque peu montagneux, assez bien boisé en épinette, bouleau, cyprès, sapin, le sol est toujours le même, sablonneux et rocheux. Ce lac, comme les précédents, est profond et très poissonneux. La grande baie ouest du lac Matawa est moins boisée c'est en brûlé presque partout, on n'y voit que du jeune bois, le sol est le même.

Le lac Girard qui se décharge dans cette baie est entouré de légères montagnes recouvertes en jeune bouleau, épinette, tremble, sol très rocheux et tout-à-fait inculte.

Le terrain avoisinant la décharge du lac de la Traverse au lac du Mâle est semblable au précédent, vieux brûlé et quelques rares bosquets d'épinette variant en grosseur de 3 à 10 pouces de diamètre.

LAC DU MÂLE

Le lac du Mâle est très profond et parsemé d'une grande quantité d'îles ; c'est un lac très poissonneux.

Bien que mes instructions ne m'autorisaient pas précisément à faire le levé complet de ce lac, pour mettre fin à certaines ambiguïtés de location qui existaient à cet endroit et sur la grande baie N.-E. du lac Saraana, d'après le désir formellement exprimé par les officiers de votre Département pour connaître définitivement la position des lieux, j'ai cru de mon devoir de faire le levé des deux côtés de ce lac jusqu'au dernier retréci, et de là, le côté est seulement, jusqu'à son extrémité nord y compris ses deux décharges. Le résultat de mon travail a eu pour effet de constater que les lacs précédents coulent vers le St. Maurice en passant par le lac de la Traverse et non par la grande baie N. E. du lac Saraana, qui tout de même, va très près du lac Barthe sur le lac du Mâle. En relevant le côté est du lac du Mâle, à la St. 60 vers le milieu de ce lac, je suis entré dans une baie qui n'apparaît pas sur les plans officiels existants, et qui se prolonge de lac en lac et en rivière sur une certaine distance jusqu'à la principale décharge du lac du Mâle, ce qui donne à ce dernier deux grandes décharges. Le plan qui accompagne le présent rapport, vous démontrera l'importance de cette chaîne de lacs qui n'étaient pas encore relevés.

La première partie du lac du Mâle jusqu'au retréci est légèrement ondulé, boisée en bouleau et en épinette, la partie N. E. m'a semblé mieux boisée. . . . Depuis le retréci, le côté nord-est est plus accidenté jusqu'à la première décharge et partiellement boisé en épinette, bouleau, tremble, son sol est sablonneux et rocheux. Depuis la première décharge à la seconde, la végétation est la même, le sol est plus uni et également sablonneux et rocheux. Il existe de vieux brûlés à divers endroits.

La région avoisinant les lacs Barthe, Thibodeau, Bourgeois ressemble sous tous les rapports à la précédente.

La décharge ouest du lac du Mâle a une largeur moyenne de quatre à cinq chaînes, très profondes et navigable en canot jusqu'au second rapide à proximité du Lac Obidjiwan, où il y a un portage sur la rive droite qui conduit à ce dernier lac. La différence de niveau entre le lac du Mâle et le lac Obidjiwan est de trente pieds. Sol, terre jaune. De chaque côté de la rivière, le terrain est plat et parfois savaneux, bien boisé en épinette de 3 à 15 pouces de diamètre.

LAC OBIDJIWAN

Le lac Obidjiwan est aussi un beau et grand lac profond et très poissonneux sur lequel on y voit plusieurs grandes îles. La Compagnie de la Baie d'Hudson y tient un poste de commerce sur la rive droite du premier retréci. L'aspect général autour de ce lac est ondulé, son sol est sablonneux et rocheux. Les essences forestières sont, le bouleau, l'épinette, le sapin, cyprès et tremble d'une dimension variant de 3 à 12 pouces de diamètre; il en est ainsi du terrain avoisinant les décharges est et ouest du Lac Trahan.

LAC TRAHAN OU LAC DU NORD ET SUD

Après avoir effectué le levé des lacs du Mâle, Obidjiwan, quelques tributaires et les deux décharges du lac Trahan, j'ai relevé ce dernier du côté est jusqu'à la rivière Néméo, puis le côté ouest avec quelques tributaires jusqu'à la grande baie où j'ai rattaché mon travail à mon premier relevé St. 54 ou portage qui conduit au Lac Saraana; de là, j'ai traversé sur le côté est que j'ai aussi relevé en remontant jusqu'à la susdite rivière Néméo.

Le lac Trahan est 26 pieds plus élevé que le lac Obidjiwan.

SOL ET BOIS

Le lac Trahan est entouré de légères montagnes recouvertes en jeune bois tels que bouleau, cyprès, tremble, épinette, sapin et quelques cèdres.

Le sol est sablonneux, rocheux et inculte.

RIVIÈRE NÉMÉO

J'ai aussi relevé la rivière Néméo depuis son embouchure à sa source avec les lacs qui l'alimentent, savoir: les lacs Dumoulin, Français, Lajoie, Dupré; cette rivière est large et assez profonde, navigable jusqu'au lac Lajoie, bien qu'il y ait quelques rapides à divers endroits. Toute cette région offre peu d'importance sous le rapport du sol et du bois de commerce; il y a bien çà et là quelques bosquets d'épinettes, mais en général, les essences forestières sont: le cyprès, le tremble, le bouleau, le sapin, de petite dimension. Le sol en général est accidenté et parfois montagneux, sablonneux et rocheux. Il n'y a pas non plus de pouvoir hydraulique remarquable sur cette rivière.

De la source de la rivière Néméo, j'ai continué mon relevé en traversant la hauteur des terres par un portage au bout duquel j'ai atteint le premier petit lac, source de la rivière Pitchpine N. E., tributaire de la Gatineau que j'ai relevé jusqu'au lac Wagakinet. La différence de niveau depuis la source de cette rivière à son embouchure est d'environ 56 pieds. Cette petite rivière n'offre rien de remarquable; son sol est accidenté, sablonneux et rocheux et partiellement boisé en bouleau et en épinette de petite dimension. Tous les lacs et rivières compris sur mon plan officiel ont été relevés avec soin. Tous ces lacs abondent en poisson. Les principales espèces sont le brochet, le doré et le poisson blanc. La chasse n'est pas très abondante dans cette région, on y voit rarement de gros gibier. Le canard abonde sur les lacs dans la belle saison.

Au cours de l'exécution de ce travail, plusieurs observations astronomiques ont été prises et des arbres plaqués dûment inscrits ont été marqués en autant que possible tous les 5 à 6 milles. Sur le plan qui accompagne le présent rapport, figurent tous les détails de mes opérations, de la nature du sol, des essences forestières, des pouvoirs hydrauliques avec la différence de niveau d'un point à un autre.

J. O. LACOURSIÈRE,
A. G.

APPENDICE No 29

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIVIÈRE BETSIAMITES, COMTÉ
DE SAGUENAY, PAR M. J. W. JACQUES, A. G.

ST. JOSEPH DE BEAUCE, 13 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

D'après les instructions reçues de votre département dans le cours de l'été 1912, j'ai fait le relevé d'une partie de la rivière Betsiamites, partant au point où j'avais laissé le relevé de cette rivière l'année précédente pour le compte du Quebec Central Railway, j'ai relevé cette rivière jusqu'au lac Pipmuakin, et j'ai relevé aussi quelques affluents de cette rivière sur la rive droite.

CHUTES

La première chute que j'ai rencontrée sur le parcours de cette rivière est à quarante-cinq milles de son embouchure, cette chute est divisée en deux saults, la distance entre les deux étant de vingt chaînes. La hauteur de ces deux saults est de cent vingt-cinq pieds. La force de cette chute est de 26,000 chevaux vapeur, d'après les mesures que j'ai faites.

La deuxième chute est à un mille plus bas que le quinzième portage; cette chute a une hauteur de 110'. Partant du sommet de cette chute et suivant la rivière jusqu'au lac Brochet soit une distance de onze milles, la différence de niveau est un peu plus de 500', la chute la plus haute étant celle déjà mentionnée, les autres chutes qui sont nombreuses le long de ce parcours ont une hauteur de 10' à 15'. La largeur moyenne de la rivière sur ce parcours de onze milles est de 125' à 130'. Le lit de la rivière est encaissé entre des montagnes de granit de 200' à 400'. Ce sont les chutes les plus importantes le long des rivières que j'ai relevées. Il y a beaucoup de rapides, de petites chutes, le long de la grande rivière et le long des affluents que j'ai relevés.

BOIS

Jusqu'au lac Natuakimian la forêt vue de la rivière Bethsiamis est des plus tristes, c'est un brûlé; mais si on laisse la rivière principale pour quelques milles, la forêt est assez belle. Les principales essences sont l'épinette blanche et noire, le sapin, le bouleau et tremble. Partant du lac Natuakimian jusqu'à quelques milles au Sud du lac Pipmuakin la forêt est assez belle. Les essences principales sont les mêmes que celles déjà mentionnées.

PÊCHE ET CHASSE

Les eaux de cette rivière sont très poissonneuses, les principales espèces sont la truite et le brochet. En bas des premières chutes, le saumon et truite de mer. Les animaux à fourrures sont le castor, la loutre, le vison, le pékan, la martre et le renard.

J. W. JACQUES,
A. G.

APPENDICE No 30

RAPPORT CONCERNANT CERTAINES OPÉRATIONS D'ARPEMENTAGE DANS
LES CANTONS AUMOND ET ROBERTSON, COMTÉS D'OTTAWA ET
LABELLE, PAR J. P. GASTONGUAY, A. G.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de remettre à l'Honorable Ministre le plan et les notes d'une partie des cantons Robertson et Aumond, comté de Labelle, dont j'ai fait l'arpentage en vertu d'instructions émanées de votre département le 4 juillet 1912 et adressées à MM. Gastonguay et Giroux, Arpenteurs-Géomètres.

Le but de cet arpentage était de renverser les lots d'un certain nombre de rangs dans ces deux cantons de manière à leur donner front sur le chemin Devlin qui les traverse de l'est à l'Ouest.

Je crois devoir féliciter l'Honorable Ministre de l'heureuse initiative qu'il a prise en faisant exécuter ce changement dans les dits cantons, et ce, pour plusieurs raisons: Suivant la division primitive, le chemin Devlin traversait ces lots dans le sens de leur profondeur et ne donnait de valeur qu'aux lots, peu nombreux d'ailleurs, avoisinant le dit chemin; suivant la nouvelle division, le nombre des lots accolés au chemin est devenu six fois plus considérable et ils ont acquis une valeur beaucoup plus élevée par le fait même qu'ils ont front sur le chemin Devlin qui réunit par une route d'accès facile et bien carrossable les deux grands centres de cette région, Mont-Laurier et Maniwaki.

La distance séparant ces deux centres commerciaux étant de trente milles environ, il est certain que dans un avenir assez rapproché, tous les lots de la division nouvelle seront habités par des colons qui auront tous les avantages possibles pour faire de cet endroit un centre de colonisation qui contribuera activement au développement de cette région,

Le pays que j'ai traversé au cours de mes opérations est un terrain assez accidenté, boisé en grande partie de bois franc, sillonné de nombreux lacs et cours d'eaux dans lesquels la truite et le brochet abondent.

Sous le rapport de la chasse, cette contrée ne cède en rien aux autres parties de notre province. Le gros gibier que l'on y trouve est le chevreuil qui semble avoir pris possession de ces forêts. On y rencontre aussi l'orignal, mais il se fait plus rare que le chevreuil. Le castor, la loutre, la marte, le vison et le rat-musqué s'y voient en assez grande abondance.

Conformément aux instructions plus haut mentionnées, je devais renverser un certain nombre de lots dans les rangs 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de Robertson et dans les rangs 6, 7 et 8 de Aumond. Il est à la connaissance de l'Honorable Ministre que les lots Nos 48, 49 et 50 du huitième rang de Robertson, suivant la division primitive, étaient vendus comme suit: Le lot No. 48 à Monsieur Adélarde Ethier, en 1909, le lot No 49 à Monsieur Joseph Fleurant, fils en 1910 et le lot No 50 à Monsieur Ferdinand Fleurant en 1910.

Etant sur le terrain, il m'a été impossible de voir M. Adélarde Ethier pour avoir son consentement au changement en question, mais je crois que ce dernier n'aura rien à réclamer du département des Terres et Forêts. Quoique possédant le lot No 48 depuis quelques années, il n'y a apporté aucune amélioration prévue par la loi, sauf la construction qu'il a faite d'un petit camp de bois rond d'une douzaine de pieds carrés dans lequel il séjourne une dizaine de jours par année.

Quant aux MM. Fleurant, ils consentent au changement moyennant que le département donne au propriétaire du lot No 50 de la division primitive le lot No 57 de la nouvelle division et le propriétaire du lot No 49 de la division primitive le lot No 46, avec le droit d'acheter le lot No 47 de la nouvelle division, étant donné que le susdit lot No 46 est traversé de l'est à l'ouest par un petit lac qui l'empêche de communiquer de pied ferme aux deux extrémités de ce lot, inconvénient qui disparaîtra en devenant l'acquéreur du lot No 47.

D'après les plans officiels du canton Robertson les lignes latérales des lots portant les mêmes numéros dans les différents rangs devraient correspondre, ou à peu de chose près, entre elles. Je ferai remarquer à l'Honorable Ministre qu'il n'en est pas ainsi pour les lignes latérales des lots dans les rangs huit et neuf de ce canton. J'ai constaté que les lots Nos 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55 et 56 des rangs huit et neuf correspondaient, ou à peu de chose près, aux lots Nos 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56 et 57 des autres rangs de ce canton.

J'ai attribué cette absence de concordance de lots soit à une erreur dans le chaînage de ce dernier ou dans le marquage des poteaux lors de l'arpentage primitif et j'ai exécuté la nouvelle division tout comme si les lots de ces deux dits rangs correspondaient avec les lots des autres rangs.

Comme je l'ai dit plus haut, je devais renverser un certain nombre de lots dans les rangs 6, 7 et 8 du canton Aumond, ce dont je n'ai pas fait dans le rang 6, étant donné que parmi les lots de ce rang, affectés par ce changement, les lots Nos 52 et 53 étaient vendus à monsieur David Landreville qui s'opposait au renversement de ses lots.

Tous les lots de la nouvelle division, tant dans Robertson que dans Aumond, 60 à 75% de ces terres sont propres à la culture. Quoique un peu rocheux, le sol se compose d'une bonne terre jaune mêlée de sable dans les parties avoisinant les lacs et cours d'eaux.

En terminant ce rapport, je puis affirmer que le travail que j'ai effectué dans ces deux cantons était une chose qui s'imposait au point de vue de la colonisation et de l'avancement de cette région.

J. P. GASTONGUAY,
Arpenteur-Géomètre.

QUÉBEC, 12 mai, 1913.

APPENDICE No 31

RAPPORT CONCERNANT LE RENOUELEMENT D'ARPENTAGE D'UNE PARTIE
DU CANTON AUMOND, COMTÉ D'OTTAWA, PAR J. P.
GASTONGUAY, A. G.

Monsieur le Ministre,

Le pays que j'ai traversé au cours de mes opérations est assez accidenté. L'essence forestière se compose en général de bois franc, mérisier, érable, bouleau, etc., mais la partie des rangs 6 et 7, située au sud du lac Castor Blanc, a presque entièrement été déboisée par le feu.

Sauf dans la partie du canton Aumond affectée par le renversement des lots sur le chemin Devlin, dans les rangs 7 et 8, les six premiers lots du rang 8 et le terrain avoisinant le lac Castor Blanc, le sol est impropre à la culture, étant sableux dans les vallées et rocheux sur les hauteurs.

Les principaux lacs compris entièrement ou en partie dans ce territoire sont: 1^o Le lac à la Truite, qui est coupé dans le sens de sa longueur par la ligne de division des cantons Aumond et Robertson, est d'une assez grande étendue dont une faible partie est dans Aumond. Ce lac, tant dans Aumond que dans Robertson, est entouré de montagnes escarpées, et à certains endroits de rochers presque innaccessibles; 2^o Le lac Castor Blanc dont les bords sont très irréguliers est situé à l'origine d'une chaîne de montagnes qui se dirige vers le sud et qui atteint une altitude de près de 300 pieds vers le lot No 34 du rang 7 et qui se prolonge dans la même direction jusque dans le canton Kensington; 3^o Les lacs Long, Lortie, Beaudoin et Sirois, dont j'ai fait aussi le relevé, sont de petites dimensions.

Dans tous ces lacs, le seul poisson qu'il y a, mais en grande abondance, est le brochet. Sous le rapport de la chasse, le chevreuil est le gibier le plus commun; l'original se fait plus rare et le caribou ne s'y voit presque jamais. Tant qu'au gibier à fourrure l'on y trouve le

castor, la marte, le vison la loutre et le rat-musqué en assez grande quantité.

Cette partie du canton Aumond a pour communication avec Mont-Laurier et Maniwaki le chemin Devlin qui traverse les rangs 6, 7 et 8 sur les lots Nos 51, 52 et 53. Outre cette grande artère, un autre chemin d'accès facile pour la partie sud de ce canton est celui qui traverse le canton Kensington de l'ouest à l'est en suivant de près la ligne Kensington et Aumond et dont une ramification est ouverte jusqu'au lot No 3 du rang 8 de Aumond.

J. P. GASTONGUAY,
A. G.

QUÉBEC, 21 juin 1913.

APPENDICE No 32

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DU CANTON MONTREUIL, COMTÉ DE
TÉMISCAMING, PAR M. T. SIMARD, A. G.

Monsieur le Ministre,

L'arpenteur Mercier, pour certaines raisons, ne pouvant compléter l'ouvrage que vous lui avez confié dans le canton Montreuil, par les instructions de votre département en date du 14 juin 1913, m'a transporté la balance de cet ouvrage, à la condition que j'assumerais la responsabilité tant de l'ouvrage fait que de celui à faire. Dans le cours du mois de janvier dernier votre département ayant accepté ce transport, j'ai fait l'ouvrage et j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant:

POSITION GÉOGRAPHIQUE

Ce canton se trouve borné à l'ouest par la ligne Interprovinciale,—au sud, par le canton Nedelec (réserve des Sauvages) ou à quelques dix milles de Nord-Témiscaming,—au nord et à l'est à quelques milles seulement d'une navigation en gros bateaux qui va au nord, jusqu'à la hauteur des terres, et à l'est jusqu'à une distance de soixante ou soixante-dix milles.

Actuellement, il existe un chemin carrossable de Nord-Témiscaming à l'extrémité sud de la ligne centrale. Et tout le long de cette ligne, il y a un chemin ésoché qu'il ne reste plus qu'à arrondir, sauf un $\frac{1}{2}$ mille qui l'est déjà. Ce chemin se continue au-delà d'un mille du côté est dans la ligne nord du canton.

Il existe aussi un chemin de chantier, traversable en voiture d'été, qui passe dans la ligne sud du canton pour au-delà d'un mille, et qui ensuite se dirige vers le nord en coupant la partie située à l'est de la ligne centrale presqu'en deux.

Au coin nord-ouest, il y a aussi un autre chemin d'été. Il peut être d'une grande utilité pour communiquer avec le chemin de fer T. & N. O.

Les deux autres chemins déjà mentionnés seront très avantageux comme communications avec les lacs Long et Barrière, ou navigation plus haut citée.

NATURE DU SOL

Comme il apparaît sur le plan, le sol, qui est de glaise, de terre jaune et même de terre noire en certains endroits, est en général assez plan et bien arrosé par une foule de petits ruisseaux et lacs. Les petites rivières "Otter" et "Wright", sont aussi utilisables pour le flottage des billots. Il y a certainement les deux tiers de ces lots propres à la culture.

Comme vous le voyez, M. le Ministre, et d'après les notes ci-jointes, ce canton, tant par ses facilités d'accès que par la qualité de la terre à culture qu'il contient, peut être classé au premier rang des cantons propres à la colonisation.

BOIS

Sur presque toute l'étendue de ce canton, il y a encore du bois marchand (pin et épinettes à billots) en quantité très appréciable. Le pin surtout qui est d'une grosseur moyenne de 15 pouces est de toute première classe. On rencontre ce pin surtout dans la partie nord et nord-est du canton, dans les rangs V, VI, VII et VIII.

Quant au bois de pulpe, à l'ouest de la ligne centrale, je puis affirmer sans crainte qu'il y a une moyenne de 400 cordes (grandes cordes) sur chaque lot. A l'est dans les deux premiers rangs, il a été en partie enlevé depuis 2 à 3 ans, et dans les autres rangs, il semble en moindre quantité qu'à l'ouest; d'un autre côté, c'est là qu'on y rencontre plus de jeunes pins.

PÊCHE ET CHASSE

La pêche est à peu près nulle. On rencontre quelques cabanes isolées de castors, il y en a peu par contre où l'original abonde.

T. SIMARD,
Arpenteur-Géomètre.

VILLE-MARIE, mai 1915

APPENDICE No 33

RAPPORT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA LIMITE SUD DE CHACUN
DES CANTONS PLESSIS, LARTIGUE ET PARTIE DE CIMON, DANS
LE COMTÉ DE CHICOUTIMI, PAR HENRI HOUDE, A. G.

Monsieur le Ministre,

Sur le parcours de cette ligne, le terrain est très montagneux et là où le feu a passé, la bonne terre qui s'y trouvait a disparu laissant le roc à nu.

Du commencement de la ligne jusqu'à la rivière aux Ecorces, la plus grande partie du bois est l'épinette et le sapin; de la rivière aux Ecorces jusqu'à la rivière Normande le feu a presque tout détruit, la repousse consiste en petits bouleaux, trembles et sapins; de la rivière Normande à la rivière Cyriac, le terrain est en partie plat et le bois est l'épinette et le sapin; de la rivière Cyriac au lac aux Rats-Musqués les anciens et nouveaux chantiers ont fait disparaître presque tout le bois bon pour le commerce; du lac aux Rats-Musqués jusqu'à l'extrémité Est de la ligne, on passe de bien belles montagnes où croît en abondance le bouleau de 8, 10 et 12 pouces.

A partir du poteau du coin sud-ouest du canton Cimon jusqu'à l'intersection avec l'arrière-ligne du canton Lartigue, soit une distance de 242.35 chaînes dans une direction sud 52° est astronomique, les montagnes sont splendides; les essences forestières consistent en très beaux bouleaux, trembles et un peu de sapin.

Le caribou, l'original, le castor, la loutre, la martre et le vison abondent dans ces régions.

Cependant le castor tend à disparaître depuis quelques années, car il est très recherché par les chasseurs qui y trouvent un bon profit et qui en détruisent beaucoup, s'il faut en juger par la quantité des cabanes abandonnées et détruites.

Les loups, cette année, ont fait leur apparition en assez grand nombre, car à partir de la rivière Cyriac jusqu'à l'extrémité de notre ligne nous avons vu, en grand nombre, de leurs traces, notamment un orignal dévoré par eux; les dernières nuits de notre campement ils devaient être très nombreux, leurs hurlements nous faisaient frémir et il était temps que je finisse mon ouvrage car les hommes commençaient à être effrayés de leur sabbat près de nos tentes.

Les lacs et rivières sont très poissonneux aux dires des guides qui chaque année conduisent les amateurs de pêche et chasse.

J. HENRI HOUDE,
A. G.

NICOLET, 10 juillet 1914.

•

 APPENDICE No 34

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DU RANG VI DU CANTON BOTSFORD,
 COMTÉ DE TÉMISCOUATA, PAR M. EUGENE FAFARD, A. G.

Monsieur le Ministre,

LIGNE CENTRALE

Le parcours de la ligne centrale du rang VI, depuis son point initial, offre tant d'un côté que de l'autre une série continue et très marquée d'élévations, jusqu'à l'arrière-ligne de ce rang.

A la borne que j'ai posée sur l'arrière-ligne, pour devoir probablement servir au point de départ d'une ligne centrale dans le rang V, la vue s'étend sur le lac Long et sur la vallée de la Rivière Bleue; c'est pratiquement le point le plus élevé de la localité, d'où le coup d'œil devra être superbe lorsque la forêt aura été abattue tout autour.

ARRIÈRE LIGNE (partie sud-est)

Sur l'arrière ligne du rang VI en allant vers le sud-est, le terrain fléchit graduellement jusqu'à la ligne du Nouveau-Brunswick.

Quelque peu au nord-ouest de cette ligne, on traverse "la petite rivière" que les gens de notre pays appellent "la rivière des Crocs."

Une savane de 37 chaînes de largeur, sur laquelle pousse du petit bois d'épinette, s'étend du côté n.-o. de cette rivière. Quant au reste du parcours, la terre est tout-à-fait propice à la culture, et les bois sont d'essences mixtes.

ARRIÈRE LIGNE (partie nord-ouest)

De la ligne centrale vers le nord-ouest jusqu'à la borne où j'ai raccordé le point initial du fronteau du rang III avec le poteau 8 et 9 de ce rang sous une corde de 2.46 chs.; le lot 9 devant être le premier lot de ce rang III, le terrain est très accidenté pour un mille et demi et plutôt onduleux pour le reste du chaînage.

Le sol pour tout cela, n'en est pas moins bon ni moins excellent, pour toutes fins de culture.

On n'y note du bois de commerce que dans les coulées où passent les ruisseaux figurés sur mon plan; ailleurs, beaucoup de bois dur, merisier, érable, tremble et encore plus d'arbres renversés, cassés ou déracinés par le vent.

Donné à Notre-Dame-du-Lac, comté de Témiscouata, ce 18e jour de février 1915.

EUGÈNE FAFARD,
A. G.

NOTRE-DAME-DU-LAC, 18 février 1914.

APPENDICE No 35

RAPPORT CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE CERTAINS LOTS DE TERRE
ET LE RELEVÉ DE QUELQUES RIVIERES ET HAVRES SUR LA COTE
NORD DU GOLFE ST-LAURENT, PAR M. HENRI BÉLANGER, A. G.

Monsieur le Ministre,

Tout le terrain que j'ai arpenté est très propre à la colonisation. Le sol est en général de terre jaune argileuse qui produira très bien toutes les céréales, tous les légumes et les fourrages.

Le terrain est généralement accidenté mais pas pour nuire notablement à la culture. La forêt est formée de sapin, épinette blanche, noire, rouge, bouleau, merisier, tremble, cormier. Le bois y atteint de très belles dimensions et est propre à une exploitation lucrative, particulièrement aux Ilets à Jérémie, à la Rivière Pentecôte et au Petit Mai.

Ce qui empêche d'ouvrir ce territoire à la colonisation, c'est le manque de chemins, le manque de communications faciles.

On voit ci et là des bouts de chemins dont la construction est inachevée, aussi le résultat net de cette manière de construire est presque sans utilité. Ce qu'il faudrait c'est un chemin de colonisation partant de Portneuf et se dirigeant vers l'est.

HENRI BÉLANGER,
A. G.

QUÉBEC, 28 octobre 1914.

APPENDICE No 36

RAPPORT DU SERVICE HYDRAULIQUE POUR L'ANNÉE FISCALE, DU 1ER
JUILLET 1914 AU 30 JUIN 1915.

Monsieur le Ministre,

L'organisation du Service Hydraulique, durant l'année fiscale 1914-1915, s'est améliorée grâce au classement méthodique de tous les dossiers touchant aux eaux. De ce fait, la comptabilité résultant des baux ou autres concessions, se trouve maintenant sous une seule administration, et toutes recherches d'informations quant aux échéances, paiements, etc., sont maintenant beaucoup simplifiées, et surtout rendues faciles par l'adoption d'un index approprié.

1. *Lots de grève.*—La présente politique d'accorder les lots de grève par bail paraît donner satisfaction au public.

Le nombre de baux émis cette année a été comme suit:

Pour demandes d'améliorations aux rives: 11.

Pour demandes d'exploitations de sable en rivières: 4.

2. *Forces hydrauliques.*—Les demandes relatives aux forces hydrauliques n'ont pas été nombreuses cette année.

Nous n'avons vendu aucun emplacement de forces hydrauliques; et toutes les négociations n'ont pas abouti pour la raison, il semblerait, que les demandeurs n'étaient pas suffisamment organisés.

Il ne faut cependant pas conclure de ce fait, que l'industrie de la houille blanche est arrêtée. Au contraire, les usines établies sur le Saint-Maurice, sur le Saint-François, sur la rivière au Sable, sur la rivière Sainte-Anne, sur le Saint-Laurent, etc., ont manifesté beaucoup d'activité; même la question d'emmagasinement des eaux de crues aux points convenables pour régulariser le cours de ces rivières, ou d'autres, a été peut-être la principale de l'année. Cependant, je dois signaler avec regret, que l'accord entre les gouvernements Fédéral et Provincial, au sujet des réservoirs aux sources de l'Ottawa, n'a pu encore être signé. Toutefois, certaines allusions des officiers fédéraux nous laissent

espérer une solution pour l'année prochaine. Les demandes de certains propriétaires riverains, à l'amont du barrage des Quinze, au sujet des indemnités pour les terrains submergés, ont été excessives, et il faut voir là, l'une des raisons qui ont conduit le Département des Travaux Publics Fédéral à ne pas mettre encore le réservoir en usage. Dans ce district de l'Ottawa supérieur, on a constaté que le réservoir Kippewa ne se remplirait pas toujours chaque année; mais le réservoir Témiscauingue a été réparé et fonctionne normalement.

Sur ce sujet mentionnons les importants contrats donnés par le Gouvernement Provincial pour la construction des barrages du haut Saint-Maurice et du haut Saint-François, sur lesquels des détails seront fournis par la Commission des Eaux Courantes.

La question de constituer le lac Saint-Jean en réservoir de régularisation de la Grande-Décharge a aussi fort occupé le Service durant l'année. Les demandes très considérables de la *Quebec Development Company*, ont conduit le Département à faire entreprendre, par l'intermédiaire de la Commission des Eaux Courantes, une étude approfondie du lac et de ses tributaires, au point de vue de l'emmagasinement

Ces études, quoique non encore terminées, ont déjà révélé le grand avantage qu'il y aurait de maintenir le lac à un haut niveau durant la belle saison, pour utiliser les eaux durant l'hiver. Malheureusement, l'entente entre la Compagnie concessionnaire de la Grande-Décharge et le Département n'est pas encore entière; il faut espérer que les négociations commencées pourront être conclues durant le prochain exercice, et que nous verrons, dans un avenir prochain, la mise en œuvre de ces grandes forces dont la puissance mettrait le district de Chicoutimi au premier rang comme centre industriel.

L'Usine des rapides des Cèdres concédés par bail emphytéotique a commencé de fonctionner au mois de janvier dernier, et a produit durant les six mois janvier-juin une moyenne de 36,350 H.-P. La redevance proportionnelle à la force produite est montée à \$2,726.26, mais elle est reportée au prochain exercice financier, par suite d'un court retard dans le paiement.

L'usine du rapide de Weedon, autre bail emphytéotique, est en bonne voie d'achèvement et fonctionnera bientôt.

Un bail emphytéotique pour une chute de la rivière Magog, a été accordé à la ville de Sherbrooke, pour l'actionnement des pompes de

son aqueduc. Les conditions ont été privilégiées parce que tout le public y était intéressé.

3. *Bureaux Météorologiques.*—Les bureaux météorologiques, contrôlés par le Gouvernement Fédéral, mais fondés par le Département des Terres, et recevant une rémunération de ce dernier, ont continué de fonctionner de manière satisfaisante. Sur notre demande, le bureau fédéral a promis d'améliorer les bureaux de Mistassini, au Lac Saint-Jean, et d'Amos dans l'Abitibi, en étendant le champ des observations. Nous devons ajouter cependant, que dans la Province de Québec, le Gouvernement Fédéral pourrait encore améliorer ce service. Malheureusement, on s'appuie, pour les observations, sur les initiatives privées, et il paraît y avoir un certain manque de collaboration entre la population de langue française et la direction, attribuable à l'absence d'inspecteurs ou d'officiers de langue française dans ce service.

4. *Echelles Hydrométriques.*—Ces échelles ont été lues toute l'année sauf celle de la rivière Mistassibi qui a été discontinuée. Nous comptons donc encore celles des rivières Mistassini, Péribonka, Chaudière et Saint-François.

5. *Commission des eaux courantes.*—En outre des grandstravaux de construction qu'elle contrôle, la Commission a été chargée par le Département d'étudier plusieurs nouveaux problèmes.

Mentionnons, au point de vue de l'emmagasinement, l'examen de la rivière au Saumon, l'un des tributaires du Saint-François; le lac de l'Achigan; la rivière l'Assomption; et surtout le lac Saint-Jean. Les travaux sur ce dernier ont occupé plusieurs équipes d'ingénieurs durant l'été dernier.

Citons encore l'inspection des rivières Bell, Mégiscan, Harricana, Kinojévis et LaSarre.

La Commission s'est occupée encore de jaugeages sur les rivières Chaudière, Grande-Péribonka, Mistassini, Mistassibi, Ashouapmouchouan, sans compter de jaugeages continuels sur le Saint-Maurice et le Saint-François.

Toutes ces études seront, du reste, expliquées en détail dans le rapport annuel de la Commission, excepté celles des rivières de l'Abitibi qui ont déjà été rapportées.

6. *Administration.*—Quoiqu'il n'y ait pas eu de locations de grandes forces hydrauliques durant l'année, l'intérêt du public dans cette question, s'est maintenue à en juger par la correspondance échangée et le nombre de mémoires et rapports techniques qui ont été soumis, soit 65.

Le Service a inauguré cette année l'envoi de compte pour les loyers dûs, dans le but de régulariser les paiements autant que possible aux dates de leur échéance. Cette innovation a bien réussi, et nous avons lieu de la mentionner comme une notable amélioration, complémentaire à notre nouveau système de registres où les paiements des concessionnaires peuvent être commodément contrôlés.

Plusieurs concessionnaires, n'ayant pas rempli leurs obligations d'aménagement, ont demandé de nouveaux délais. Vu la situation causée par la guerre, le Département a accordé un an de plus à compter de la signature du traité de paix. Ce privilège n'est accordé en général qu'avec l'acceptation des conditions de la présente politique du Gouvernement sur les forces hydrauliques, c'est-à-dire, loyer annuel permanent redevance proportionnelle à la force, révision périodique, lorsque ces conditions n'existaient pas déjà dans les contrats.

Notons enfin que les lots riverains aux rivières et lacs ne se vendent plus maintenant sans avoir auparavant demandé un rapport de ce Service sur la valeur par rapport aux forces hydrauliques ou autres travaux possibles sur la rivière avoisinante.

Les conditions de l'année sont réparties comme suit :

TABLEAU DES FORCES HYDRAULIQUES ET DES LOTS DE RIVIÈRE CON-
CÉDÉS, DU 1ER JUILLET 1914 AU 30 JUIN 1915.

	Loués	Vendus	Total des concessions
Emplacement des forces hydrauliques.....	1	0	1
Lots de grève.....	11	2	13
Lots de sable de rivière.....	4	0	4
	16 baux	2 ventes	18 conces- sions

7. *Recettes.*—Les revenus des loyers d'emplacements de forces hydrauliques, et des lots de grève et de rivière, ont atteint cette année le chiffre global de \$14,981.84, réparti comme dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DES RECETTES, DU 1ER JUILLET 1914 AU 30 JUIN 1915.

	Montants des loyers	Montants des ventes	Totaux
Forces hydrauliques	\$ 10,827.00	\$ 10,827.00
Lots de grève.....	2,356.72	\$ 213.12	2,569.84
Lots de sable de rivière.....	1,585.00	1,585.00
			\$ 14,981.84

Ces chiffres représentent les sommes perçues mais non pas celles qui étaient dues et qui ont été payées en retard, ou qui ne le sont pas encore. Il est bon de rappeler sur ce point, que certains baux supportent deux ans d'arrérages sans que le Département ait à intervenir. Les recettes réelles du service ne peuvent donc être établies qu'en prenant la moyenne de plusieurs années.

Respectueusement soumis,

ARTHUR AMOS,
Chef du Service Hydraulique.

APPENDICE No 37

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUEBEC.

A l'Honorable MINISTRE DES TERRES ET FORETS.

Les travaux de la Commission de Géographie se sont poursuivis régulièrement toute l'année. La correspondance a été même plus active que jamais par suite des nombreuses demandes de renseignements qui arrivent de toutes parts, renseignements qui portent sur les origines, la formation et la fixation de certaines dénominations géographiques dans la Province. On fait même intervenir la Commission au sujet des noms imposés aux différents bureaux de poste par le gouvernement fédéral. Il est vrai que ces dernières dénominations sont exclusivement du ressort d'Ottawa; toutefois, les autorités fédérales ont bien voulu, en maintes occasions, accepter nos suggestions et faire dans le *Guide postal* les corrections que nous avons l'honneur de proposer.

La Commission a du mettre également à l'étude une série considérable de noms géographiques qui lui étaient communiqués par le Bureau Géographique d'Ottawa ainsi que par la Commission de Géologie, et se prononcer sur la véritable orthographe qu'il convient de donner à chacun de ces noms.

La Commission s'est appliquée d'autre part à recueillir tous les noms géographiques nouveaux imposés de temps à autre dans les territoires récemment explorés ou arpentés, et ce travail de compilation auquel on apporte le plus de soin possible forme déjà un ensemble de cinq à six cents dénominations nouvelles.

C'est l'intention de la Commission de demander à l'honorable ministre des Terres et Forêts, lorsque son travail sera un peu plus avancé et que la revision des noms géographiques qui lui sont soumis sera plus complète, l'autorisation de publier, en une brochure spéciale, toutes les décisions rendues par elle. Le travail de la Commission demeurerait en effet lettre morte si la publicité ne lui était assurée, et nous considérons de la plus haute importance, pour maintenir l'uniformité des noms

géographiques, que les décisions de la Commission qui ne sont rendues qu'après un examen sérieux, soient connues à la fois des cartographes et du public en général. Nous ne ferons que suivre en cela l'exemple du Bureau géographique de la capitale fédérale qui publie, chaque année, sous la forme d'un bulletin spécial, les décisions qu'il rend, leur prêtant par là un cachet officiel.

EUG. ROUILLARD,

*Secrétaire de la Commission de Géographie
de Québec.*

Québec, 18 octobre 1915.

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées, dans chaque
Branche

Agences	Agents.	Juillet.			Août.			Septembre.			Octobre.		
		Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.
Coulonge, Ouest.....	J.-O. Tremblay.....	3	3	1	3	5	2	2	1	4	5	
" Est.....	Alex. Pitt.....	1	2	1	2	
Gatineau, Sud.....	L.-A. Gendron.....	1	1	
" Nord.....	R.-M. Gendron.....	2	1	2	2	3	1	
Petite-Nation, Centre.....	U. L. Joubert.....	1	2	1	1	
" Est.....	S. A. Filion.....	3	1	1	2	3	
" Nord.....	Nap. Pagé.....	3	5	1	4	1	5	6	1	8	1	
Assomption, Ouest.....	E. J. Marchand.....	2	2	1	1	2	1	
" Est.....	J.-A. Martin.....	1	1	2	1	4	4	
Lac Mégantic.....	J.-A. Lambert.....	2	2	1	1	1	1	
St-François.....	Millier & Biron.....	2	1	1	1	
Arthabaska.....	F.-X. Lemieux.....	2	1	1	
Abitibi.....	H. Authier.....	50	53	13	35	24	9	20	16	3	15	11	1
Total de chaque classe.....	64	66	18	49	39	10	33	31	4	31	38	4
Total des trois classes.....	148	98	68	73

Total des ventes de chaque classe:

410 ventes de moins de 100 acres.

433 " de 100 à 125 acres.

84 " plus de 125 acres.

927 " comprenant une superficie de 85,982 acres.

38.

agence de la province, du 1er juillet 1914 au 30 juin 1915.

OUEST.

Novembre.			Décembre.			Janvier.			Février.			Mars.			Avril.			Mai.			Juin.		
Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.
5	1	1	2	3	1	2	1	1	3	1	1	4	1	4	2	1	1	4	2	2	6	2	1
1	3	1	2	2	2	3	2	2	4	1	7	13	1	6	4	4	2	2	1	2	2	1	1
1	1	1	1	1	1	1	3	3	3	1	2	4	1	9	12	3	1	5	2	2	4	3	2
2	2	4	6	1	1	1	1	3	3	2	3	11	2	4	1	1	3	1	1	1	2	7	1
1	1	2	6	1	7	1	1	3	1	3	5	5	1	7	17	2	1	2	1	1	2	7	1
3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6	2	4	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	2	1	1	1	1	1	1	1	1
13	8	7	7	6	1	9	1	2	10	13	2	19	11	3	13	11	4	9	13	13	24	31	8
6	16	8	17	24	6	22	16	3	20	28	7	44	53	8	44	48	4	20	28	2	38	46	10
28	52	17	47	41	55	105	96	50	94	105	96	50	94	105	96	50	94	105	96	50	94	105	96

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque

BRANCHE

AGENCES.	AGENTS.	Juillet.			Août.			Septembre.			Octobre.		
		Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.
Chaudière.	Nap Mathieu, Agent.	1						1			1	3	
" Est.	J.-A. Ouellet, Agent.	1									1		
Montmagny.	A.-E. Michon, agt.	3	15	4	1	5		2	3		2	1	1
" sous-agences.	Gonz. Lafamme, agt.	1			13	30		1	3	4	1	15	
Grandville.	J.-J.-B. Lavoie, agt.	1	1			2		1	2		2	2	
Rimouski-Est.	Alex. Fraser, agt.	3			1	3		4			1	2	
" Ouest.	J.-B. D'Anjou, agt.		3			2		4			1	3	
Bonaventure-Est.	P. Bourdages, agt.	4	1		1						1		
Bonaventure Centre.	W.-H. Clapperton, agt.	4	4		1	1		2	2		4	1	
Témiscouata.	C.-F. Beaulieu, agt.	3	7	1	2			11	4	1	8	4	2
Gaspé-Ouest.	Louis Côté, agt.	2			1	1		2					
Gaspé-Centre.	John Carter, agt.	1	1									1	
Gaspé-Est.	J.-A. L'Espérance, agt.	9	3	1	2							1	
Saguenay.	Eug. Caron, agt.	1						4		1	3	5	3
Côte-Nord.	A.-E. Joncas, agt.							3			1		1
Lac St-Jean-Est.	J.-A. Claveau, agt.	3	5			3		1	1		7	5	
Lac St-Jean-Centre.	Edm. Dumas, agt.	3				3					2	1	
Lac St-Jean-Nord-Ouest.	Art. Poliquin, agt.	1				2			1			8	1
Lac St-Jean-Ouest.	Geo. Audet, agt.		1					1			1	2	
St-Charles.	J.-E. Boily, agt.												1
St-Maurice.	A. Lord, agt.		1	1							1	3	
St-Laurent-Matapédia.	Geo. Gauthier.	1	2		1		2						
Vallée de Matapédia.	Saucier & Dionne, agt.	1	1	2		2			5		1	3	
Total de chaque classe		43	45	9	23	55	2	29	31	6	34	60	9
Total des trois classes.			97			80			66			103	

Total des ventes de chaque classe.

413 ventes moins que 100 acres.

723 " de 100 à 125 acres.

85 " plus que 125 acres.

Total 1221 ventes comprenant une superficie de 120,583 acres.

No 38—(Suite).

agence de la province du 1er juillet 1914 au 30 juin 1915.

Est.

Novembre.			Décembre.			Janvier.			Février.			Mars.			Avril.			Ma.			Juin.			
Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	
1	1		1	2		1	1		3			1	2	11	4		2	1			1	1		
1	4		9	1	1	5	3		10	4		4	4	1	8		1	4			3	5		
2	1		1	5		10	3			3		2	18	9	59	1								
1	1		2			1	1		1	1		1	1	1	32			4			5	1	1	
1	1		1	1		4			1	2		1	5	4	13	1	1	3						
2	5	3	1	1	1	1	1		4	1		5	1	1	30	2	1				5			
1			1	1		1			3			1									1			
3	5	1	1	1	1	3	8		1	1		2	4	3	6	8	2	9	36	2	4	4	1	4
2	1		5			1	1			1		3			3			1				1	1	
1	1		1	1	2	5	1		1	1		1	3		3			2	1			1		
4	1		12	1		1	1		3	1		2	1		2			1				3	2	
7	2	1	3			2	4	2	3			2		3				1	1					
4	2		2	2		4			2	2		4	3		4	1					5		1	
1	5		1	4	1	1	1		1	1		1		2	2	5								
			1	1		2			4	2		2		2	1			4			2			
															3			2						
			3	1	2	1	1	2	1	1		1		2	3			1	1	1	1			
			1	1		1	1		1	1		1		1	2			1						
7	5	1	6	7	1	1	3		1	1	1	6	8	2	35	56	6	1	5	4	1	13		
36	35	6	42	33	9	27	43	7	30	30	8	35	64	9	86	258	13	12	34	5	16	33	2	
	77			86			77				68		108			357		51				51		

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque ventes de moins que 100 acres, celles de 100 à 125

RE

	Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.
Branche Est.....	43	45	9	23	55	2	29	31	6	31	60	9	36	35	6	42	35	9
Branche Ouest.....	64	66	18	49	39	10	33	31	4	31	38	4	28	16	8	17	24	6
Total de chaque classe..	107	111	27	72	94	12	62	62	10	65	98	13	64	51	14	59	59	15
Total des trois classes...	245			178			134			176			129			133		

Grand total des ventes de chaque classe:

823 ventes moins que 100 acres.

1156 " de 100 à 125 acres.

169 " plus que 125 acres.

2148 ventes comprenant une superficie de 206,565 acres.

Département des Terres et Forêts,
30 juin 1915.CHS.-O. LAVOIE,
*Surintendant, Branche des ventes.*ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

No 38—*Suite.*

agence de la Province durant l'exercice 1914-1915, distinguant les acres et celles de plus que 125 acres.

SUMÉ.

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			
Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	
27	43	7	30	30	8	35	64	9	86	258	13	12	34	5	16	33	2	Total 1221 ventes
22	16	3	20	28	7	44	53	8	44	48	4	20	28	2	38	46	10	Total 927 "
49	59	10	50	58	15	79	117	17	130	306	17	32	62	7	54	79	12	Total 2148 ventes
	118			123			213			453			101			145		Total 2148 ventes